

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



**sur le prix
et la qualité du
service public
d'élimination des
déchets**



métropole
ROUENNORMANDIE

Sommaire

Indicateurs techniques

<i>Le territoire desservi</i>	<i>page 4</i>
<i>La prévention des déchets</i>	<i>page 5</i>
<i>La collecte des déchets : organisation</i>	<i>page 12</i>
<i>La collecte des déchets : bilan</i>	<i>page 22</i>
<i>Le traitement des déchets</i>	<i>page 25</i>
<i>Impact environnemental et sanitaire</i>	<i>page 26</i>
<i>L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets</i>	<i>page 28</i>

Indicateurs financiers

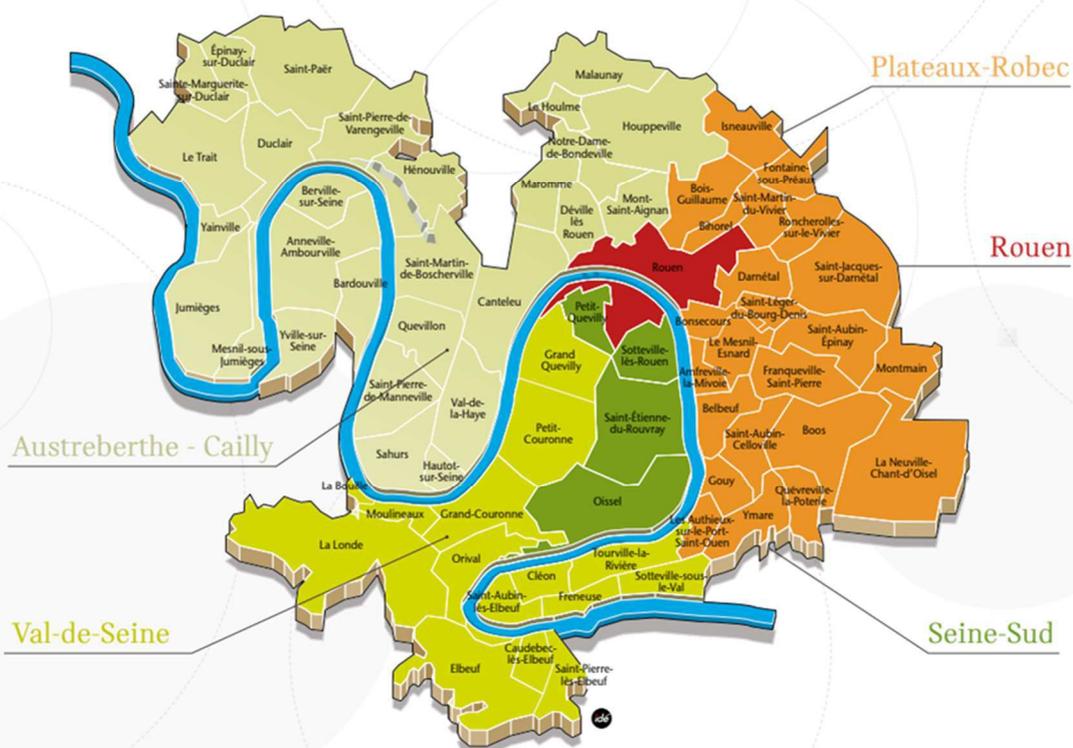
<i>Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets</i>	<i>page 29</i>
<i>Compte administratif</i>	<i>page 31</i>
<i>Comptabilité analytique</i>	<i>page 35</i>

Indicateurs techniques

Le territoire desservi

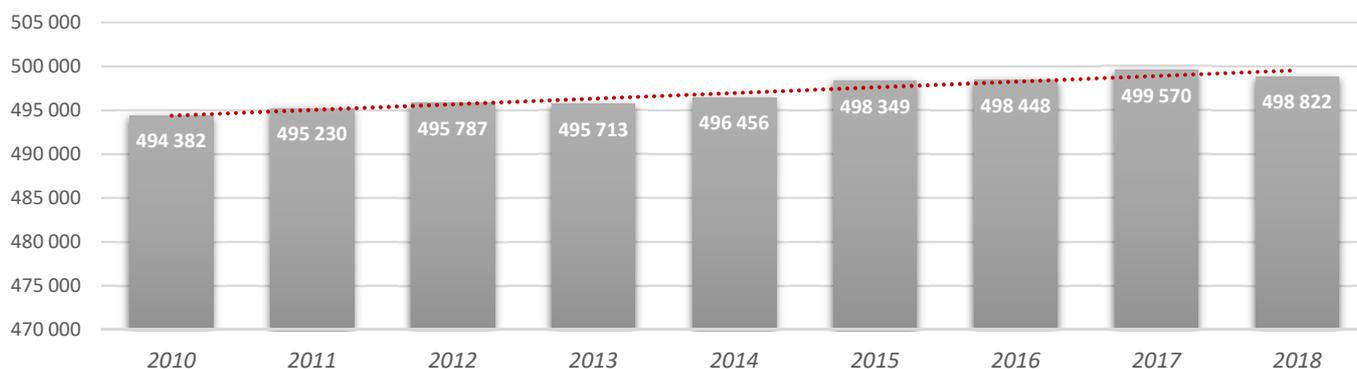


Métropole Rouen Normandie



Au 1^{er} janvier 2018, la Métropole Rouen Normandie est composée de 71 communes, réparties en 5 pôles de proximité, et compte un total de 498 822 habitants (*INSEE, population totale légale en vigueur au 1^{er} janvier 2018*).

Evolution de la population du territoire



La prévention des déchets

La prévention des déchets est la priorité fixée par la Direction de la Maîtrise des Déchets pour la période 2016-2020. La prévention du déchet consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et la consommation jusqu'à la collecte.

Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Le tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA) résultent de l'addition de l'ensemble des flux de déchets de la Métropole. Elle est définie dans le cadre de la loi sur la Transition Écologique Pour la Croissance Verte (TEPCV). Le nouvel objectif de 10 % de réduction (soit un indice de 90) par rapport à 2010 a été adopté en 2016.

En 2018 l'indice relatif aux tonnages globaux DMA est de **103.24**, soit une légère augmentation par rapport à 2010. En prenant en compte l'évolution de la population, l'indice relatif aux kg/habitant, est de **102.31**.

Le projet ZDZG (Zéro Déchet, Zéro Gaspillage) mené par le SMEDAR engage des actions de réduction des déchets sur son territoire. Dans la continuité du partenariat mené avec le syndicat, la Métropole construit un programme de prévention des déchets à son échelle.

Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

En décembre 2018, le conseil communautaire de la Métropole a donc délibéré pour l'élaboration de son PLPDMA. D'une durée de six ans, ce dernier s'articule autour de 10 axes de prévention dont l'objectif est de réduire de 10% les DMA :

- Etre exemplaire en matière de prévention des déchets
- Sensibiliser les acteurs et favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets
- Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Eviter la production des déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Augmenter la durée de vie des produits
- Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- Réduire les déchets des entreprises
- Réduire les déchets du BTP
- Réduire les déchets marins.

Après un diagnostic du territoire, un programme d'actions ciblé et adapté va être élaboré afin de mettre en œuvre les mesures pour atteindre l'objectif.

Le PLPDMA s'inscrit également dans la continuité du PRPGD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets).

La prévention des déchets est un des pans de la démarche écoresponsable dans laquelle s'est engagée la Métropole de Rouen. Elle complète le projet d'éducation à l'environnement et aux pratiques durables, le PCAET (Plan Climat Air et Energie Territorial) ou encore la COP 21. L'objectif est de développer la citoyenneté et d'inciter aux comportements vertueux. La politique d'éducation à l'environnement menée par la Métropole Rouen Normandie s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire, scolaires, jeunes, adultes rencontrant des difficultés sociales ou d'insertion, etc. Elle accompagne les changements comportementaux nécessaires à la transition écologique, dans un cadre partenarial et concerté.

La sensibilisation au jardinage durable

L'animation du Club des jardiniers de la Métropole

Au travers du Club, la Métropole cherche à pérenniser les bonnes pratiques de jardinage existantes, inciter à de nouvelles habitudes, mais aussi donner un élan à la mobilisation citoyenne.



Ce club est accessible à tous les habitants de la Métropole s'engageant à mettre en œuvre des pratiques durables. L'adhésion est gratuite et la participation aux évènements se fait sur la base du volontariat.

Au 31 décembre 2018, le club comptait 1120 adhérents, dont 214 ayant adhéré en 2018. 33 sorties et ateliers ont eu lieu au cours de l'année, ainsi que 8 apéros jardins, animés par des adhérents volontaires. En moyenne, 20 personnes étaient présentes à chaque date.

L'opération « foyers témoins », test de broyage des déchets végétaux lancée en septembre 2017 et achevée en septembre 2018, a permis de préfigurer la diffusion d'un message plus large de promotion de la gestion à la parcelle des déchets végétaux en démontrant l'impact très significatif de la pratique du broyage sur les volumes présentés à la collecte. Les foyers engagés dans ce test n'ont plus usage de la collecte des DV. Ce test a notamment contribué à l'élaboration du dispositif d'accompagnement des changements de modalités de collecte des DV sur deux communes tests, mis en œuvre à partir de mars 2019.

La promotion de la gestion à la parcelle des déchets végétaux

La Métropole s'est engagée en 2007 dans la promotion du compostage comme pratique alternative aux collectes en porte à porte et aux apports en déchetterie. Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin, vers une généralisation progressive de la valorisation à la parcelle des déchets végétaux. Les messages ne se limitent donc plus à la promotion du compostage, mais incluent le broyage, le paillage, le choix des plantations, les fréquences et hauteur de tonte et de fauche, etc.

La procédure pour la mise en place d'un service de conseil à domicile « gestion à la parcelle » à destination des particuliers a été élaborée en 2018 pour une mise en œuvre à compter du printemps 2019.

La promotion du compostage collectif et la création de jardins partagés

La Métropole est à l'initiative d'un appel à projets « compostage et jardinage durable » qui vise les habitants d'immeubles privés et les bailleurs sociaux. Il leur est proposé un soutien à la création d'un jardin partagé ou d'un espace de plantations collectif, simultanément à l'installation d'un composteur.

20 opérations sont actuellement en fonctionnement sur le territoire.

Peu de demandes ont été reçues en 2018. Ainsi, ont été élaborées en 2018 deux conventions avec Zéro Déchet Rouen et Le Champ des Possibles mises en œuvre à compter de 2019. Elles concernent l'accompagnement à la création de 4 jardins partagés et l'animation de 10 « collectifs de voisins », autour du compostage collectif.

La sensibilisation à la gestion des déchets (réduction et tri sélectif)

La réduction des déchets : deux appels à projets

Eco-manifestations : La Métropole accompagne les organisateurs d'évènements du territoire pour qu'ils mettent en place des éco-manifestations. En 2018, 120 éco-manifestations (dont 35 fêtes d'écoles), regroupant 103 445 participants, ont été accompagnées. En 2018, la labellisation COP21 s'est appuyée sur l'accompagnement éco-manifestation, avec 32 évènements labellisés COP 21.

Clubs éco-sportifs : Chaque année, un appel à projets à destination des clubs sportifs du territoire est lancé. Les clubs s'engagent sur une période de trois ans. En 2018, 8 clubs ont été retenus, soit un total de 44 clubs accompagnés depuis 2014 sur 16 communes.

Pour l'année 2017-2018, l'action des clubs retenus en 2017 a permis de réduire de 68,35 % la quantité de déchets et d'augmenter de 162 % les déchets recyclables. Le volume global de déchets a diminué de 11,92% en six mois.

L'accompagnement des personnes en situation de précarité et d'insertion (économies domestiques et mobilité)

Suite à un travail mené en collaboration avec de nombreux acteurs sociaux du territoire, la Métropole a mis en ligne sur son site internet des outils dont des programmes de formation et offres d'animations avec des associations partenaires (repair'café, ...) permettant d'accompagner les travailleurs sociaux, sur les sujets vers une démarche autonome de sensibilisation de leurs publics.

Les actions menées sont les suivantes :

- 21 ateliers cuisine écoresponsable, réalisés par l'association « le Champ des Possibles » pour 202 bénéficiaires ;
- 15 ateliers autour du thème de la réduction des déchets, animés par l'association « zéro déchet » pour 256 participants ;
- 4 Repair'café ont permis de réaliser 40 réparations d'objets ;
- 2 cafés-couture qui ont regroupé 50 participants.
-

La Métropole propose également des temps de conseils aux intervenants sociaux qui le souhaitent afin de les aider à monter leurs projets écoresponsables.

La cop 21 Rouen Normandie

A l'occasion de la COP21 locale, un programme d'actions pédagogiques a été créé afin de sensibiliser les différents publics cibles du service.

- **Partenariat avec la DSDEN :** Une convention de partenariat a été signée entre la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la DAEPPD. En complément, la DSDEN a été intégrée aux accords de Rouen une charte écoresponsable.
- **Les chorales chantent pour le climat :** ce programme pédagogique, composé d'un livret d'apprentissage et de 7 chansons et musiques (dont une sur le thème de la réduction des déchets), a été créé pour les chorales scolaires du territoire en collaboration avec deux artistes locaux et le conseiller d'éducation musicale de la DSDEN. A l'occasion de la COP21, une chorale a été organisée au théâtre de la Foudre à Petit Quevilly regroupant 258 élèves.
- **Atelier COP21 :** 2 expositions ont été spécialement créées sur la réduction et le tri des déchets et sur la gestion durable du jardin.

Animations et sensibilisation sur la gestion des déchets, proposées par la Métropole

La Métropole propose quelques animations notamment sur le compostage ainsi que sur les déchetteries et la réduction des déchets. 1 922 élèves ont participé à des animations et visites pédagogiques et 4 176 personnes ont participé à des actions d'animation ou de sensibilisation contre respectivement 1 321 (+45%) et 2 899 (+44%) en 2017.

Accompagnement au changement de comportement

Communication engageante : projet « Agissons pour notre quartier »

La Métropole expérimente sur deux zones tests (Elbeuf - Le Puchot- et Rouen quartier boulevard d'Orléans) de nouvelles méthodes de communication visant à provoquer de véritables changements de comportements, pérennes dans les domaines des déchets, des économies d'énergie, de la consommation responsable. Cette opération est menée sur une durée d'un an et concerne 1 500 foyers.

Les Villes concernées ont été étroitement associées ainsi que les gestionnaires d'immeubles.

L'opération a démarré en octobre 2018 par un porte à porte et 835 foyers se sont engagés dans cette opération, 94% des foyers ont acceptés d'être recontactés.

6 suivis personnalisés seront réalisés durant la période de l'opération.

Une évaluation sera réalisée fin 2019.



Ressourcerie Résistes

Dans la continuité des années précédentes, le partenariat avec l'association Résistes a perduré durant l'année 2018. Grâce à cette activité, plus de 230 tonnes de déchets ont trouvé une seconde vie. Une partie des objets collectés a été réinjecté dans le circuit de consommation grâce à l'atelier de réparation et la boutique en place sur Darnétal.

L'objectif du service est d'informer, sensibiliser et faire adhérer les habitants au nouveau dispositif, garantir la bonne utilisation du matériel, la qualité du tri des déchets et encourager de nouvelles pratiques. 4 699 foyers ont été accompagnés par la diffusion d'une communication spécifique écrite et/ou orale (porte à porte ou pied d'immeubles dans les Quartiers Politique de la Ville).

Répartition par Pôle de Proximité des 76 points installés et des 4 699 foyers accompagnés.

Accompagnement des changements d'organisation des collectes

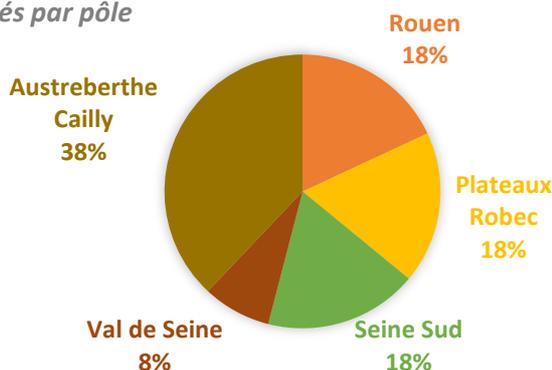
Implantations des colonnes enterrées

L'objectif est d'informer, sensibiliser et faire adhérer les habitants au nouveau dispositif mais aussi de garantir la bonne utilisation du matériel, la qualité du tri des déchets et encourager de nouvelles pratiques.

La répartition d'implantations des colonnes enterrées induit celle des foyers sensibilisés.

Le Pôle Austreberthe-Cailly est le plus impacté en 2018 à hauteur de 38%. 4 152 foyers ont été accompagnés par la diffusion d'une communication spécifique écrite et/ou orale (porte à porte animations spécifiques dans les Quartiers Politique de la Ville).

% de foyers accompagnés par pôle



Des suivis terrain sont organisés pour vérifier principalement dans l'habitat collectif l'adhésion des habitants au nouveau dispositif de collecte et repérer les dysfonctionnements éventuels. 121 suivis qualité ont été réalisés sur 33 communes : 12 688 foyers, 276 points, 851 colonnes.

Les constats à retenir :

- Les consignes sont globalement bien suivies et la qualité du tri est relativement bonne,
- Présence de dépôts sauvages laissés au pied des colonnes qui représentent 7 % par rapport au nombre de points en place visités,
- Présence de problèmes d'odeurs qui représentent 7.5 % du nombre de colonnes d'ordures ménagères suivies.

Des actions correctives ont été mises en œuvre comme des rencontres de bailleurs ou des campagnes de mise à jour de la signalétique. De plus, il est à noter que la présence d'un gardien sur place facilite le maintien de la propreté des colonnes et du site : 46 gardiens ont été sensibilisés.

Changement des modalités de collecte en 2018

L'objectif est d'informer et faire adhérer les usagers aux nouveaux changements d'organisation.

En 2018, 47 communes (91 810 foyers) ont été impactées par des changements d'organisation de collecte (changement de fréquence de collecte des ordures ménagères ou arrêt de la collecte hivernale des déchets végétaux en porte à porte par exemple).

La distribution de près de 30 000 documents d'information, sur les communes de Déville-lès-Rouen, Le Grand-Quevilly, Maromme, Le Petit-Quevilly, Sotteville, Saint-Etienne-du-Rouvray a été effectuée par des agents de la Métropole. Ce qui a permis de garantir la bonne information des usagers et limiter de façon significative les réclamations.

Des suivis terrains ont été également réalisés pour s'assurer de la bonne application des nouvelles consignes.

Amélioration de l'information en Déchetterie

L'objectif : est de faciliter le dépôt des usagers, les informer sur la valorisation des déchets et d'accompagner le travail du gardien. Un marché a été lancé fin août pour renouveler la signalétique des quais de déchargement et attribué en décembre dernier. 7 déchetteries seront concernées d'ici le premier trimestre 2019.

Amélioration de la qualité des collectes et des performances de tri

La Métropole met en œuvre des actions de communication visant à améliorer la qualité des collectes et les performances de tri sur demande des services opérationnels, des villes, des bailleurs, des habitants (réclamations).

Enquête commerçants

La Métropole a réalisé une enquête destinée aux commerçants pour collecter des informations en matière de collecte et de prévention des déchets. Avant d'être diffusée auprès des commerçants du centre-ville de Rouen, cette dernière a été testée auprès des commerçants de la Place Colbert à Mont-Saint-Aignan. Des actions ont été identifiées pour permettre de réduire les déchets tels que la réutilisation des cagettes en bois ou en carton, la valorisation du polystyrène.

Amélioration de la qualité des collectes

Dans 16 communes, 37 dossiers concernant 4 205 foyers ont été traités, pour la plupart en habitat collectif, centre-ville de Rouen, pour des problèmes de gestion des déchets (problème d'incivilités, de tri, de dépôts sauvages). 57 diagnostics terrain ont été réalisés avant d'engager les actions de sensibilisation ou de communication (diffusion de 3 416 flyers, 189 affichages, 248 rencontres avec les usagers, 15 sensibilisations de gardiens). 19 suivis terrain effectués pour évaluer les actions menées.

Amélioration des performances de tri

La Métropole a mené un état des lieux et une campagne d'affichage dans les halls d'immeubles des collectifs dotés en colonnes enterrées du quartier Nobel Bozel et Saint Julien de Petit-Quevilly et distribué 2 853 mémo-tri dans les boîtes aux lettres.

Initié en 2016, le plan d'amélioration du tri a été poursuivi durant l'année 2018. Pour rappel, les communes concernées sont les moins performantes en matière de tri des déchets recyclables, collectés en porte-à-porte sans colonnes enterrées font l'objet d'une communication accrue durant quelques mois.

En 2018, c'est la commune de Petit Quevilly qui a bénéficié d'actions de sensibilisation menées par les agents du SMEDAR et de la Métropole. Les performances constatées après la mise en place de la communication de proximité se sont avérées plus faibles que l'expérience précédente. Ces résultats mitigés sont à mesurer en raison du déploiement des colonnes enterrées sur une portion de la ville. Ceci tend à augmenter la proportion de déchets collectés en point d'apport volontaire par rapport à celles collectées en porte à porte. Ainsi, les performances de collecte constatées pour les foyers en porte-à-porte sont moins élevées.

La collecte des déchets : organisation

Les opérations de collecte sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie présentent des modalités différentes selon les flux. Les opérateurs concernés, le matériel de pré-collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux.

Les matériels mis à disposition pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets ménagers recyclables en pied d'immeubles (colonnes enterrées et semi-enterrées) ou en bout d'impasse (bacs de regroupement) sont identifiés comme une collecte en porte à porte.

Flux	Matériel de précollecte	Mode de collecte	Population desservie en porte à porte	Fréquence de collecte	Opérateurs
Ordures Ménagères Résiduelles	bacs, sacs, bacs de regroupement, colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	porte à porte	498 822	hebdomadaire à quotidienne	Régie, Coved et Veolia
Déchets Ménagers Recyclables	bacs, sacs, bacs de regroupement, colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	porte à porte	459 088	semi hebdomadaire à hebdomadaire	Régie, Coved et Veolia
Déchets Ménagers Végétaux	bacs et sacs	porte à porte	225 097	hebdomadaire de mars à novembre, mensuelle de décembre à janvier	Coved et Veolia
Verre	colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	apport volontaire	-	-	Régie et Coved
Déchets Ménagers Recyclables	colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	apport volontaire	-	-	Coved
Encombrants	-	sur rendez-vous	498 822	-	Régie, Coved et Veolia
Tout venant incinérable	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Tout venant non incinérable	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Gravats	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Déchets végétaux	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Ferraille	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Carton	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Amiante	benne sur site dédié	apport volontaire sur rendez-vous	-	-	Régie et Veolia
Batteries	local en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Huiles minérales	local en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	local en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
DDM (déchets dangereux des ménages)	local en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
ECO DDS (déchets diffus spécifiques)	local en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Piles et Néons	local en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Bouteilles de Gaz	rack spécifique	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Pneus	benne en déchetterie	réseau de déchetteries	-	-	Régie et Veolia
Textiles, linges et chaussures (TLC)	colonnes aériennes	apport volontaire	-	-	Solidarité Textiles

La collecte concerne les déchets ménagers ainsi que les déchets assimilés*.

**Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.*

24 607 entreprises (Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2017) sont implantées sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et sont susceptibles d'avoir recours au service de collecte. Selon l'ADEME, les déchets d'activités économiques représentent environ 21,7% des ordures ménagères résiduelles et 13,4% des collectes séparées. Soit, pour la Métropole, **30 803** tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles et **2 900** tonnes de Déchets Ménagers Recyclables.

Redevance Spéciale Incitative

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages. Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

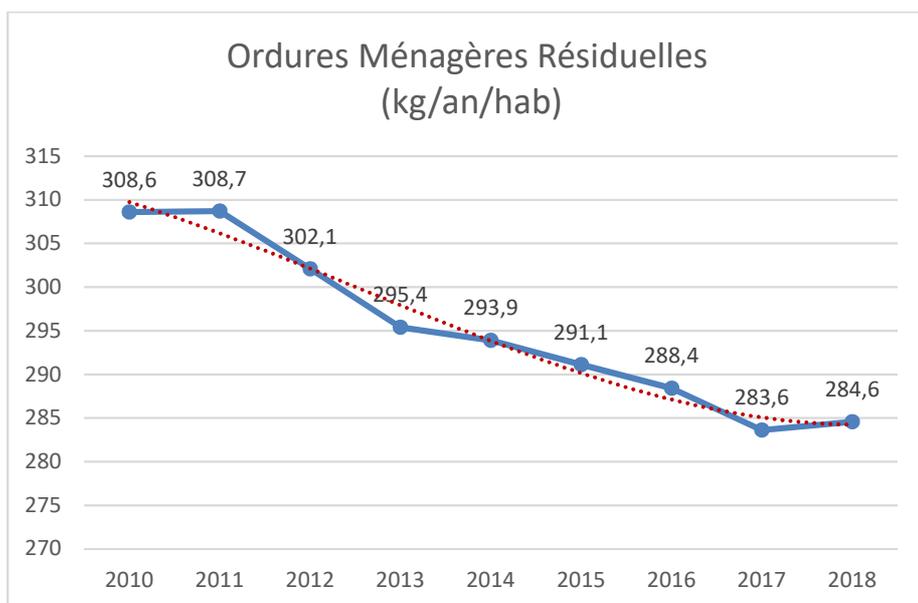
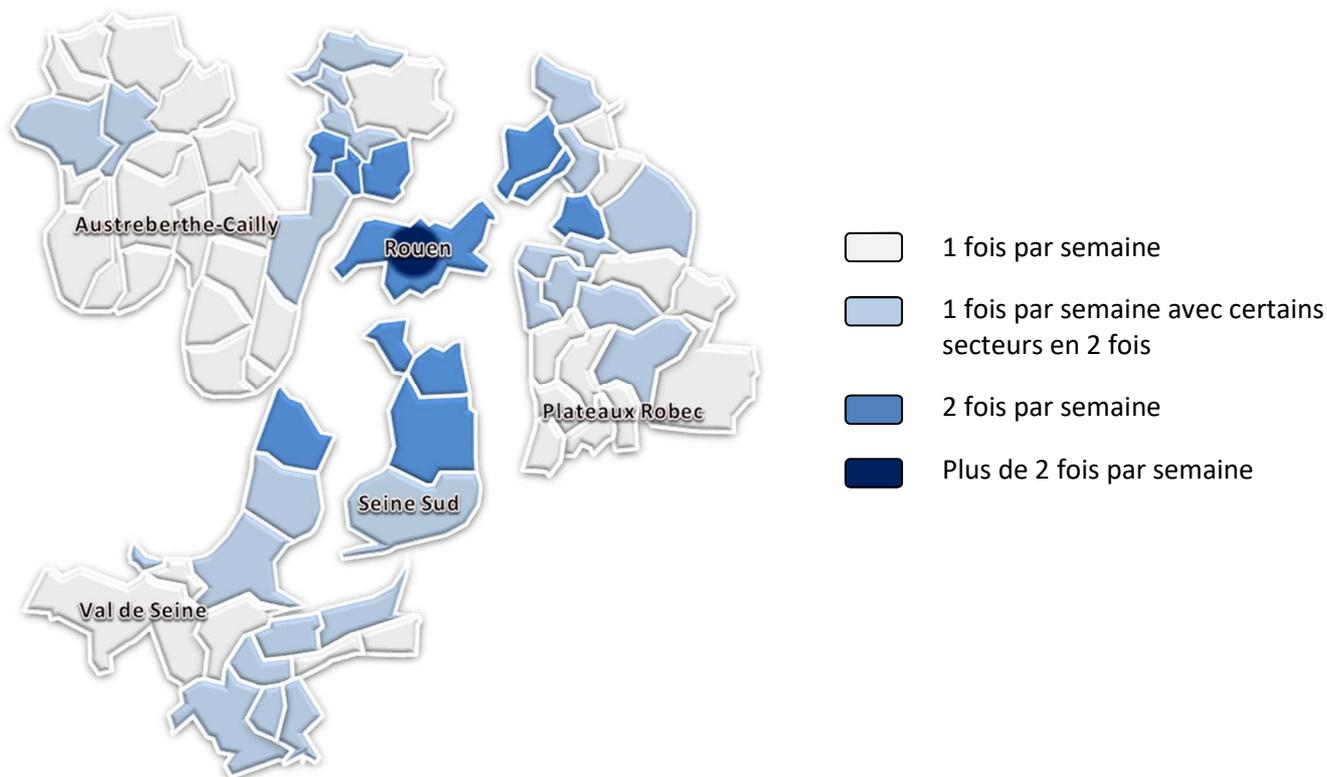
Le seuil d'assujettissement est 2 640 litres/semaine pour les producteurs qui s'acquittent de la TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés. L'objectif de cette redevance est d'éviter de faire peser sur les ménages les coûts de collecte et de traitement lié à l'activité économique. Il a par ailleurs pour vertu de sensibiliser les entreprises à la réduction et à la bonne gestion de leur quantité de déchets en favorisant le tri des déchets valorisables via un tarif incitatif.

Seuil de collecte pour les producteurs non ménagers

La Métropole Rouen Normandie n'applique aucun seuil de collecte au-delà duquel les déchets ne peuvent être collectés par le service public.

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Veolia), la fréquence varie d'une collecte hebdomadaire (C1) à une collecte quotidienne (C7) selon les secteurs.



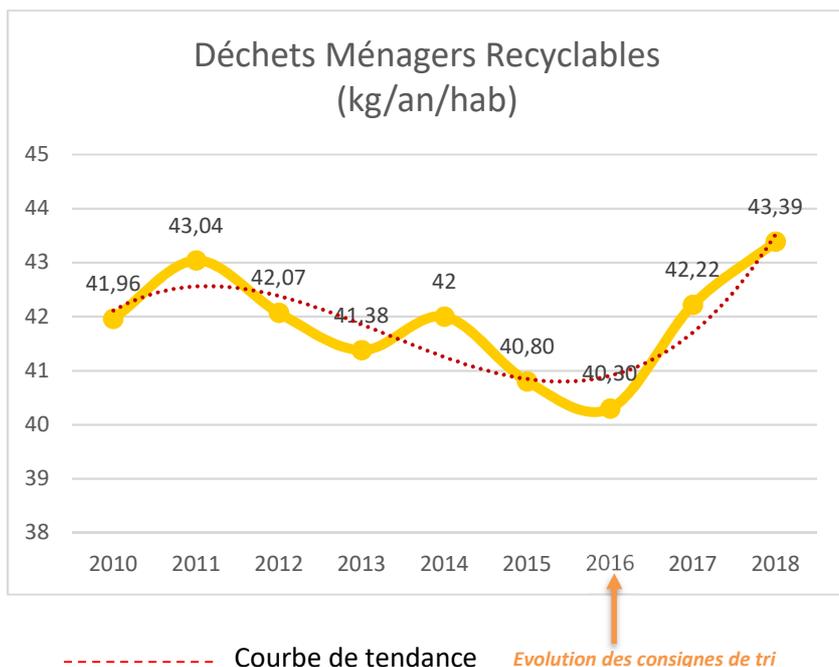
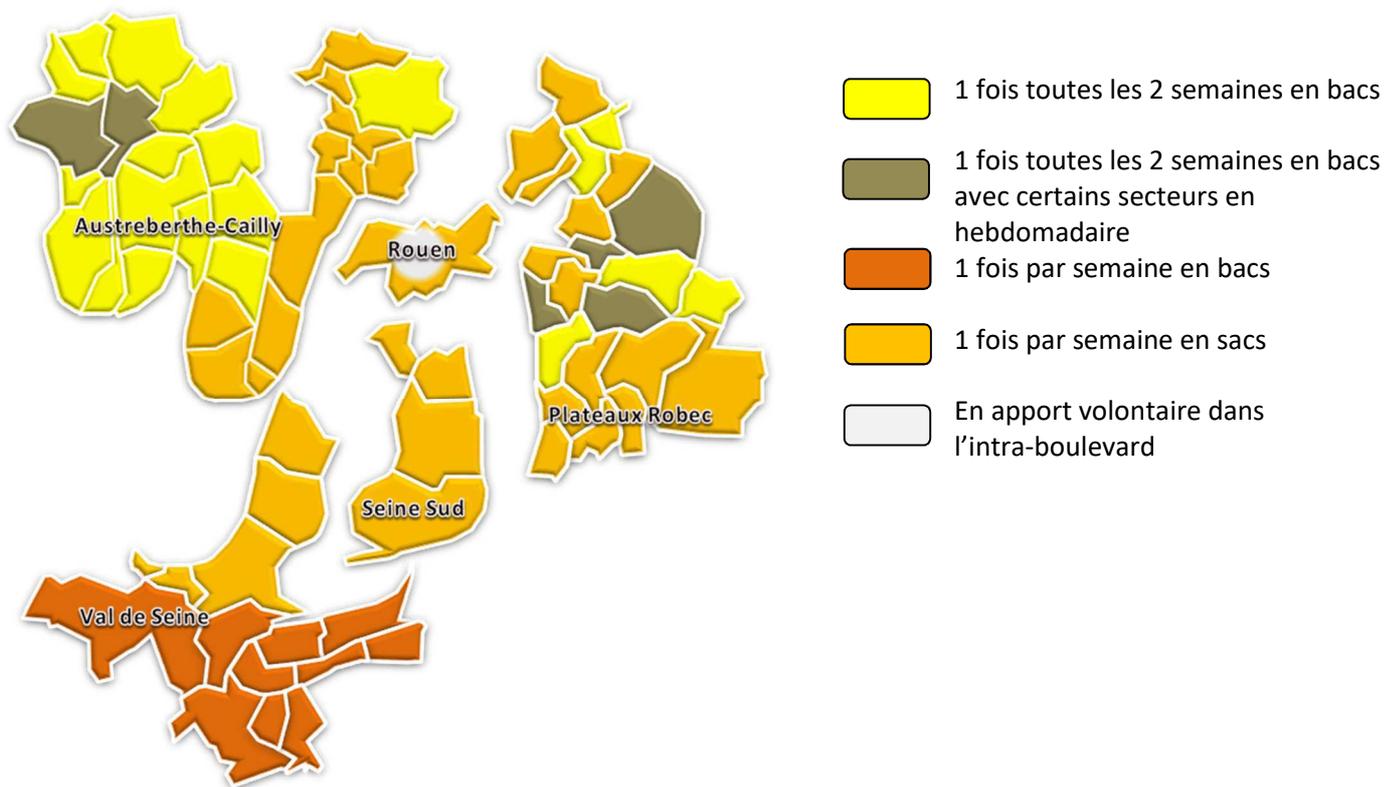
Au cours de l'année 2018, la production d'Ordures Ménagères Résiduelles par habitant a augmenté de 0,34%. Cela représente une augmentation de **0,8 kg/hab/an** correspondant à **479 tonnes** de déchets par rapport à 2017.

La tendance baissière constatée depuis 2010 semble marquer une pause. Les années à venir permettront de savoir si ce rebond est durable ou ponctuel.

----- Courbe de tendance

Les Déchets Ménagers Recyclables (DMR)

Les Déchets Ménagers Recyclables sont collectés en porte à porte sur la quasi-totalité du territoire, seule une partie de l'intra-boulevard de Rouen est collectée en apport volontaire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Veolia). La fréquence varie d'une collecte toutes les deux semaines (C 0,5) à une collecte par semaine (C1).



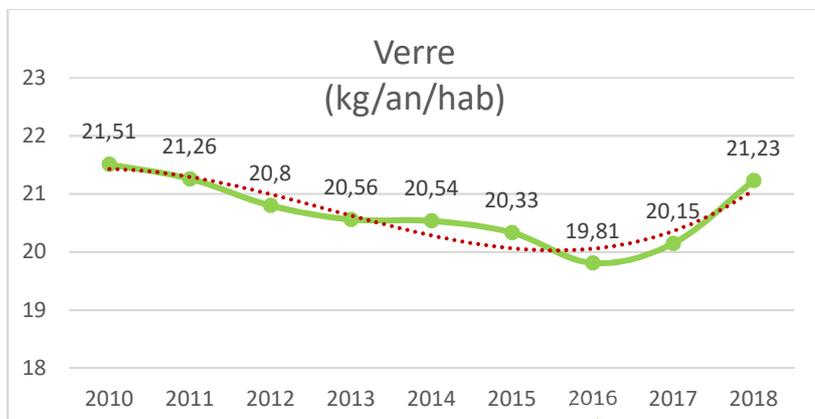
La production de *Déchets Ménagers Recyclables* a augmenté de 2,76% en 2018, pour atteindre **43,4kg** par an et par habitant correspondant à une augmentation de **581 tonnes**. Depuis 2016, et l'inversion de la tendance suite à l'élargissement des consignes de tri, ce sont 1 487 tonnes supplémentaires qui ont été collectées. La performance de tri* atteint donc **13,2%** contre **12,9%** en 2017.

L'année 2018 confirme la tendance constatée l'an passé. Les premiers effets de l'extension des consignes de tri mise en œuvre avec le SMEDAR en octobre 2016 sont significatifs.

$$* \left(\frac{t_{DMR}}{t_{OMR} + t_{DMR} + t_{refus}} \right)$$

Le Verre

L'ensemble du territoire est collecté en apport volontaire, la collecte est assurée par la régie et par un prestataire (Coved).



La production de verre a connu une progression significative en 2018 pour atteindre **21,23 kg/an/habitant**. Ce qui représente **542 tonnes** supplémentaires collectées et une hausse de 5,4%.

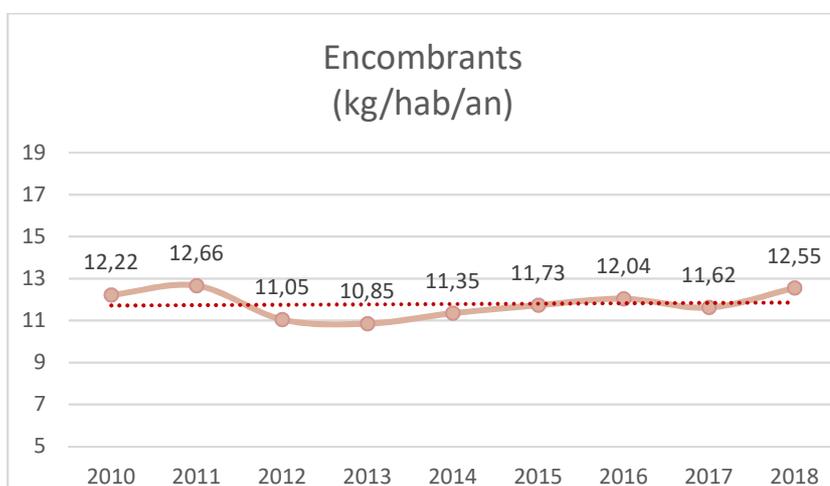
Le programme de densification des points de collecte ainsi que les actions d'amélioration du tri permettent d'obtenir ces résultats. Depuis 2016 et le début du programme, ce sont 693 tonnes supplémentaires collectées.

----- Courbe de tendance ↑ Programme de densification



Les Encombrants et Dépôts Sauvages

La collecte des Encombrants est généralisée à l'ensemble du territoire de la Métropole. Elle est toujours effectuée suite à une prise de rendez-vous téléphonique par le biais de Ma Métropole. La collecte des encombrants est assurée, selon les communes, par des prestataires privés ou par la régie.



La quantité des encombrants et dépôts sauvages collectés en porte à porte a augmenté de **8%**.

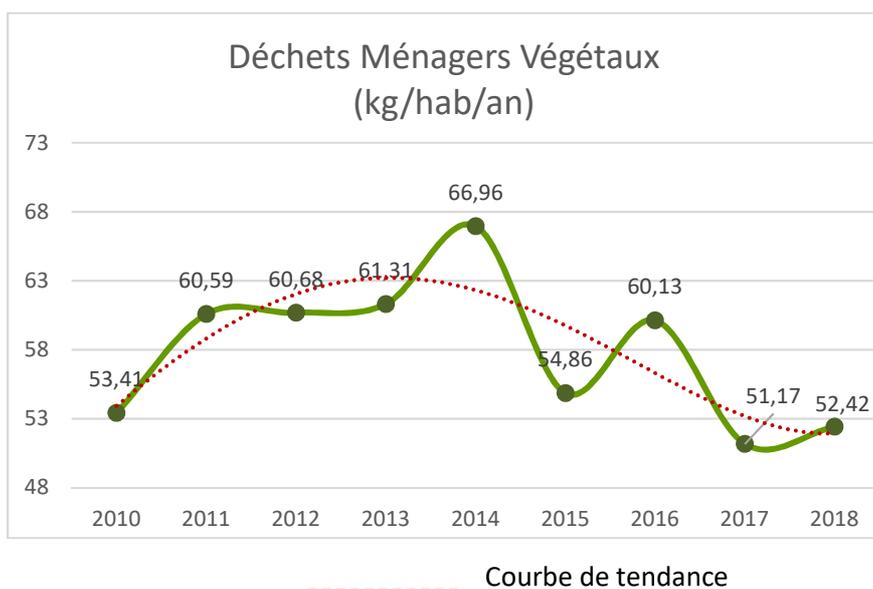
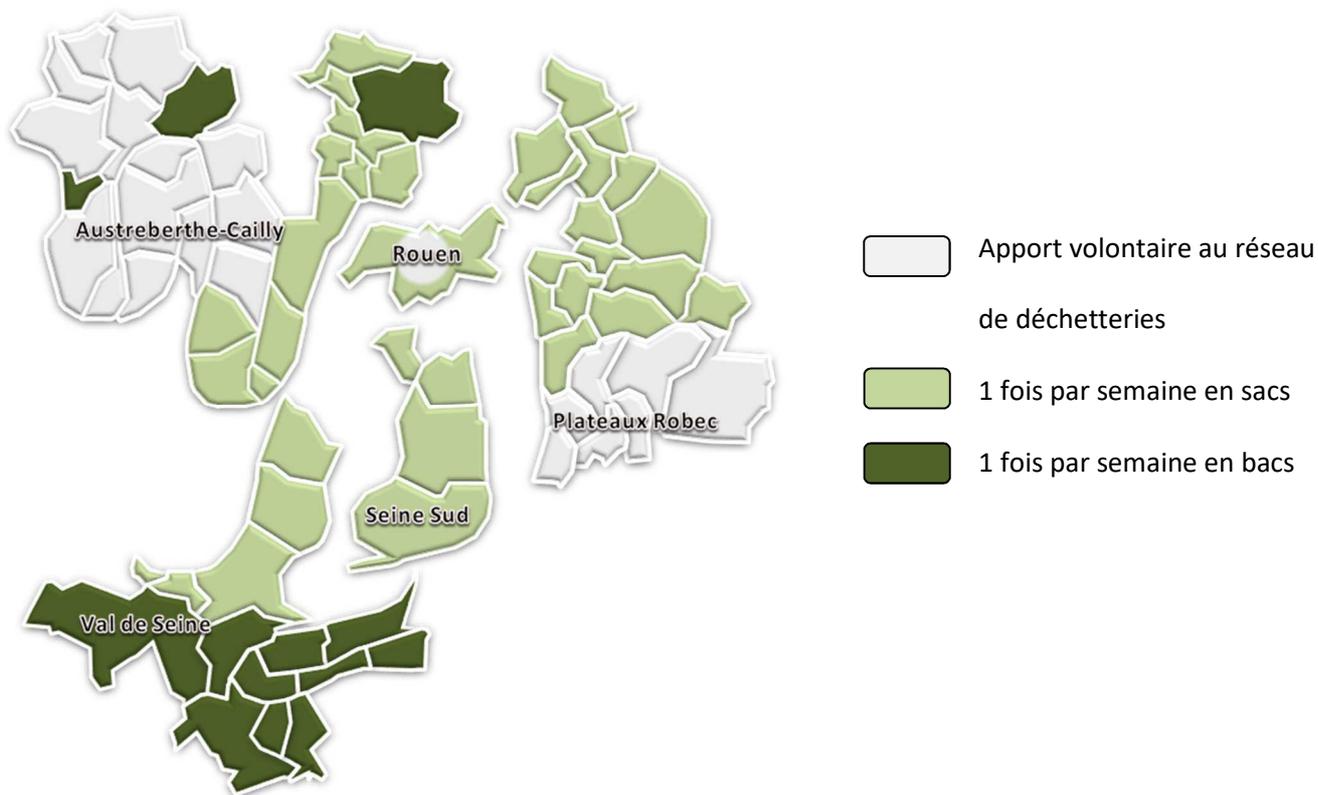
Cela représente **463 tonnes** supplémentaires collectées par rapport à l'année précédente.

La quantité produite par habitant passe de **11,62** à **12,55 kg/hab/an**.

----- Courbe de tendance

Les Déchets Ménagers Végétaux (DMV)

La collecte des Déchets Ménagers Végétaux, est effectuée en porte à porte sur 49 communes. Les autres communes sont collectées en apport volontaire via le réseau de déchetteries. La collecte est, selon les zones, assurée par les prestataires (Veolia, Coved).



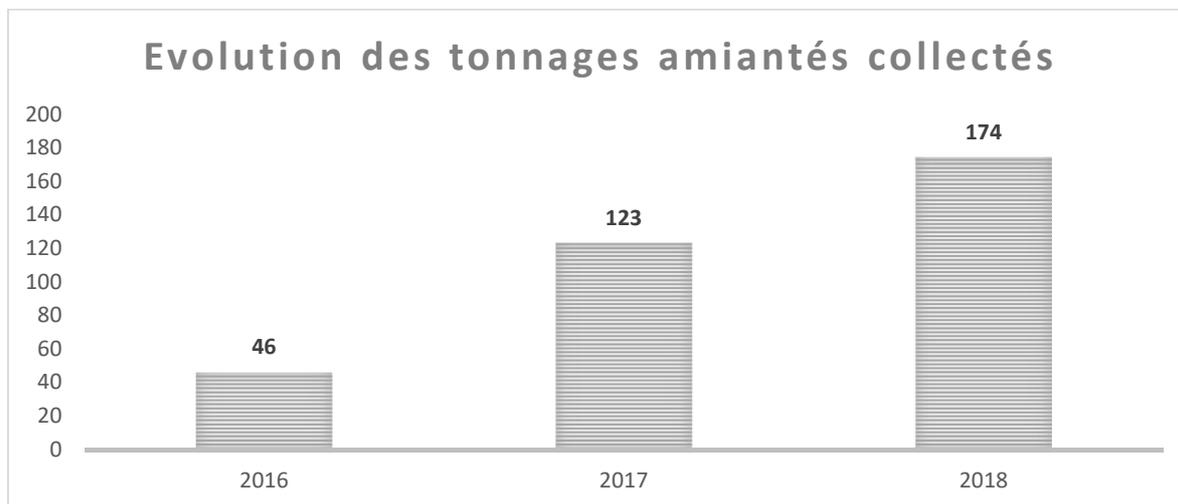
L'année 2018 a connu par une augmentation de **2%** par rapport à 2017 mais demeure une année relativement faible.

La quantité produite par habitant en 2018 est passée à **52,42 Kg/hab/an**, soit environ **1,2 kg/hab/an** collecté en plus par rapport à 2017. Rapporté à la population bénéficiant du service (225 097 usagers) cela représente **116,2 kg/an/hab**.

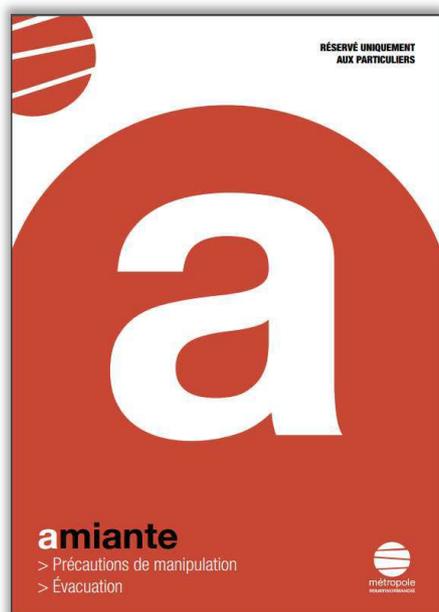
Il est difficile d'interpréter une tendance générale sur ce flux dont la variabilité est principalement liée aux conditions climatiques.

L'Amiante

La collecte des déchets amiantés s'effectue le samedi matin sur rendez-vous sur un site spécifique adapté. Une rencontre préalable au domicile de l'utilisateur est assurée par les agents métropolitains qui sensibilisent les riverains au danger de l'amiante et leur expliquent la procédure de collecte et d'emballage de l'amiante. Ils leur distribuent des sacs adaptés à leurs quantités de déchets amiantés. En 2018, **174 tonnes** (contre 123 tonnes en 2017) ont été collectées lors de ces rendez-vous mais également suite à des dépôts sauvages.



Depuis 2016 et la reprise de la collecte des déchets amiantés, les tonnages collectés évoluent régulièrement pour atteindre 174 tonnes en 2018.



Retrouvez toutes les informations pour évacuer
votre amiante en toute légalité sur le site
<http://www.metropole-rouen-normandie.fr>

Le réseau de déchetteries

Le réseau de déchetteries de la Métropole permet aux usagers de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte en raison de leur nature ou de leur volume, **16 déchetteries** sont à disposition des usagers sur le territoire de la Métropole.



La réouverture de la déchetterie de Déville-lès-Rouen a pu s'opérer en 2018 suite à d'importants travaux de réhabilitation.

Anneville-Ambourville 2701 route de Bourg Achard

Bois-Guillaume 2001, rue Herbeuse

Boos Rue des Canadiens

Caudebec-lès-Elbeuf Zone d'activité du Clos Allard

Cléon Rue Marie-Louise et Raymond Boucher

Darnétal Sente de la Ravine

Déville-lès-Rouen Impasse Barbet

Duclair Hameau les Monts

Grand-Couronne Allée Côte Mutel

St Jean du Cardonnay - Côte de la Valette

Le Petit-Quevilly Chemin du Gord

Rouen Quai du Pré aux Loups

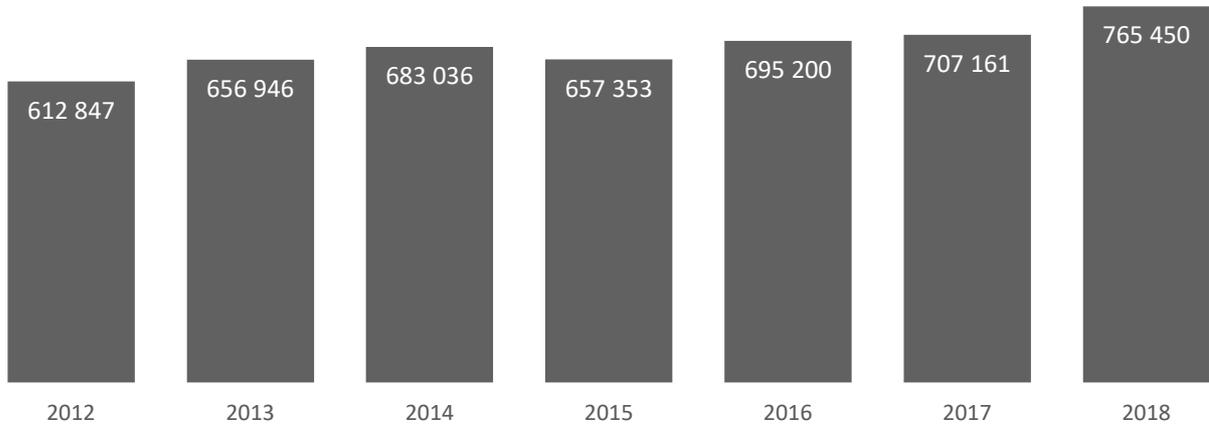
Saint-Étienne-du-Rouvray Rue Désiré Granet

Saint-Martin-de-Boscherville Chaussée Saint-Georges

Sotheville-lès-Rouen Chemin de Halage

Le Trait Boulevard Industrie

Fréquentation du réseau de déchetteries (nombre de visites)



La fréquentation du réseau de déchetteries a atteint 765 450 visites de particuliers en 2018, ce qui constitue une hausse de **8,2%**.

Les artisans et commerçants du territoire peuvent bénéficier d'un accès payant à la déchetterie de Rouen. Un règlement intérieur fixe le cadre de ces apports (déchets acceptés, volumes et tarifs). En 2018, ce service a généré **118 757€** de recettes contre 147 054€ en 2017, ce qui représente une diminution de **19%**. Cette réduction des recettes est en partie liée à des dysfonctionnements du logiciel de facturation qui ont entraîné des passages à titre gratuit. L'extension de l'accueil des professionnels dans les déchetteries de Cléon et Le Trait est à l'étude. Les apports en déchetterie des services techniques municipaux (DSTM) ont quant à eux généré **1 389 €** de recette contre 1 453€ en 2017.

Evolution de l'organisation de la collecte

La Métropole a poursuivi son programme de modernisation du service de collecte. Sur la période 2015-2020, de multiples actions sont menées afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de répondre aux enjeux nationaux (notamment économiques et environnementaux).

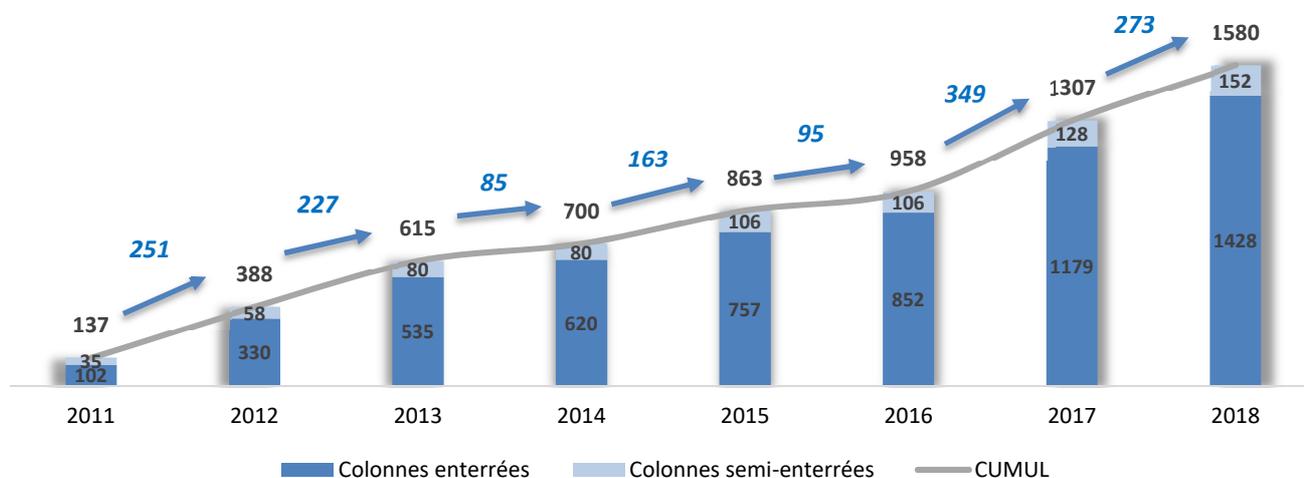
Sur l'année 2018, plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- La préparation de l'évolution des fréquences de collectes des ordures ménagères qui prendra effet en janvier 2019 pour 6 communes : Deville lès Rouen, Grand Quevilly, Maromme, Petit Quevilly, Saint Etienne du Rouvray et Sotteville lès Rouen. Ainsi que le redéploiement des moyens de collecte en régie sur 6 communes du pôle Austreberthe-Cailly précédemment collectées par un prestataire.
- La résorption de 126 points sensibles de collecte, permettant de réduire les risques d'accidents liés à cette activité.

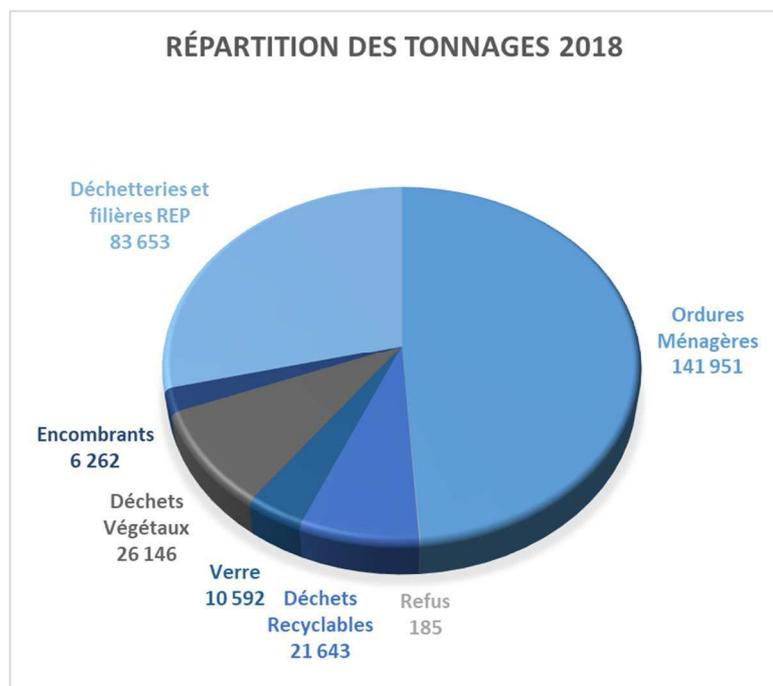
Les premières étapes du programme ont permis d'améliorer la cohérence du dispositif de collecte sur le territoire et d'initier une meilleure maîtrise budgétaire. Toutefois, cette dynamique devra être maintenue en 2019 avec notamment de nouvelles actions telles que l'évolution des modalités de collecte des déchets végétaux ou encore la poursuite de l'évolution des fréquences de collecte. Pour les années suivantes, les études pourront porter, notamment, sur la collecte séparée des biodéchets.

Parallèlement, la Métropole Rouen Normandie poursuit son programme d'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, plus adaptées à certaines typologies d'habitat, particulièrement au pied des immeubles permettant ainsi la réduction des fréquences et de la pénibilité du travail ainsi qu'une meilleure intégration dans le paysage. **273 colonnes supplémentaires** ont été implantées en 2018, portant le nombre total à **1 580**.

Nombre de colonnes enterrées et semi-enterrées implantées



La collecte des déchets : bilan



En 2018, les tonnages collectés, que ce soit en porte à porte, apport volontaire ou par le biais du réseau de déchetteries, ont **augmenté de 2,35% soit de 6 681 tonnes**.

La majeure partie de cette augmentation provient de la collecte par le réseau de déchetteries (4 031 tonnes). Les Ordures Ménagères Résiduelles ont également connu un rebond (479 tonnes).

Le tri sélectif poursuit la progression constatée en 2017 avec une augmentation des tonnages de 581 tonnes pour les Déchets Recyclables et 542 tonnes pour le Verre.

	Tonnages		Evolution	
	2017	2018	valeur	%
Ordures Ménagères	141 472	141 951	479	0,34%
Refus	221	185	-35	-16,06%
Déchets Recyclables	21 062	21 643	581	2,76%
Verre	10 050	10 592	542	5,39%
Déchets Végétaux	25 525	26 146	620	2,43%
Encombrants	5 799	6 262	463	7,98%
Déchetteries et filières REP	79 622	83 653	4 031	5,06%
	283 750	290 431	6 681	2,35%

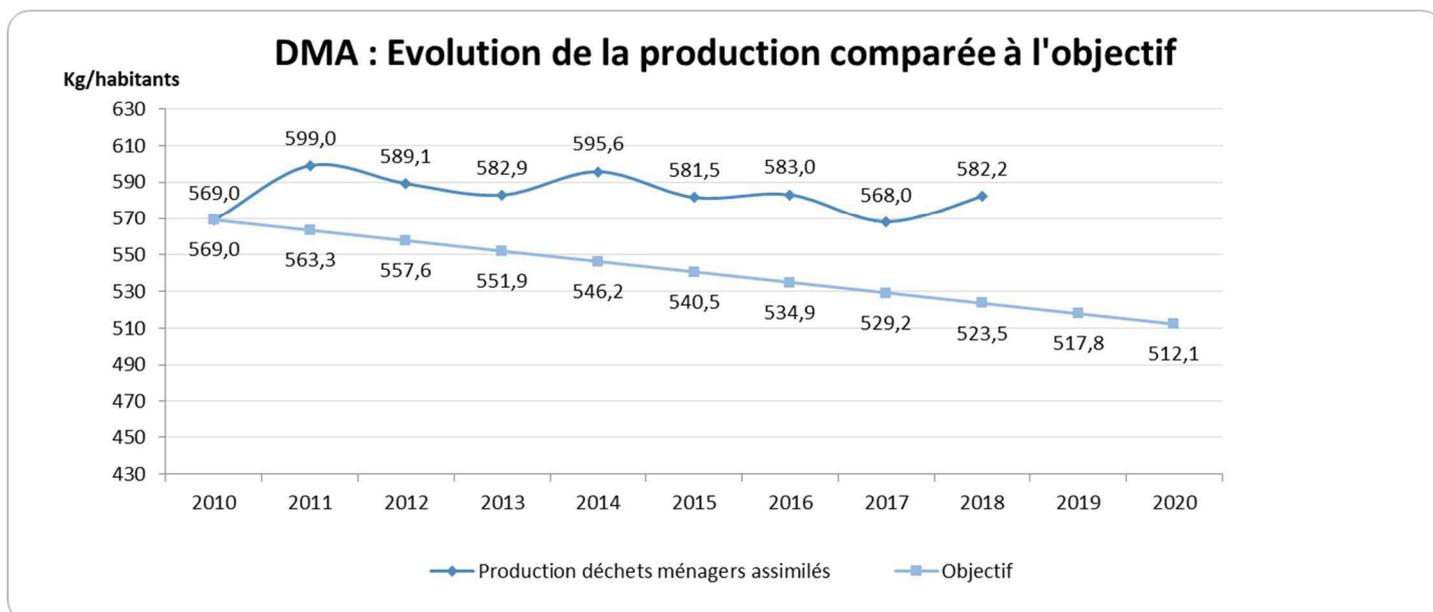
L'augmentation conséquente des tonnages collectés par l'intermédiaire du réseau de déchetteries, si elle se confirme, pourrait interroger sur l'utilisation de ces équipements, tant par les particuliers que par les professionnels.

Cette année marque donc une inflexion de la tendance constatée depuis 2010. Il est toutefois trop tôt pour mesurer s'il s'agit d'un changement durable.

Evolution globale des Déchets Ménagers Assimilés (DMA)

Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA) résultent de l'addition de l'ensemble des flux de déchets de la Métropole. Elle est définie dans le cadre de la loi TEPCV.

Les variations constatées diffèrent notablement selon les flux. On constate que l'écart à l'objectif en 2018 augmente et représente **58,7 kg/habitant** soit **19,96 kg/habitant** de plus que l'année précédente. La Métropole s'est engagée fin 2016 avec le SMEDAR dans un **programme local de réduction des déchets** labellisé par l'ADEME **ZDZG (Zéro déchet, Zéro Gaspillage)** afin de réduire cet écart et tendre vers l'objectif fixé par la loi TEPCV.



Réseau déchetteries

Evolution des tonnages collectés en déchetterie	2017	2018	Evolution (t)	Evolution (%)
TVI	13 153	13 768	615	5%
TVNI	19 499	20 654	1 155	6%
Gravats	20 038	20 904	866	4%
Déchets Végétaux	16 467	17 421	954	6%
Ferraille	3 061	3 211	150	5%
Carton	338	322	-16	-5%
Amiante	123	174	51	41%
Batteries	42	39	-3	-8%
Huiles Minérales	124	121	-3	-3%
DDM (Déchets dangereux des ménages)	218	242	24	11%
D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	2 281	2 398	118	5%
ECO DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	271	281	9	3%
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	2 879	2 745	-133	-5%
TLC (Textiles, Linges et Chaussures)	1 025	1 262	237	23%
Pneus	87	87	0	0%
Bouteilles de Gaz	4	5	0	5%
Piles et Néons	12	20	8	64%
Cumul	79 622	83 653	4 031	5%

Les tonnages collectés par le biais du réseau de déchetteries ont augmenté de **5%** par rapport à l'année passée avec une augmentation du nombre de visites en déchetterie de **8%**.

La majeure partie de l'augmentation des tonnages provient de quatre flux : TVI, TVNI, Gravats et Déchets Végétaux qui, cumulés, représentent 89% des tonnages supplémentaires (3 590 tonnes).

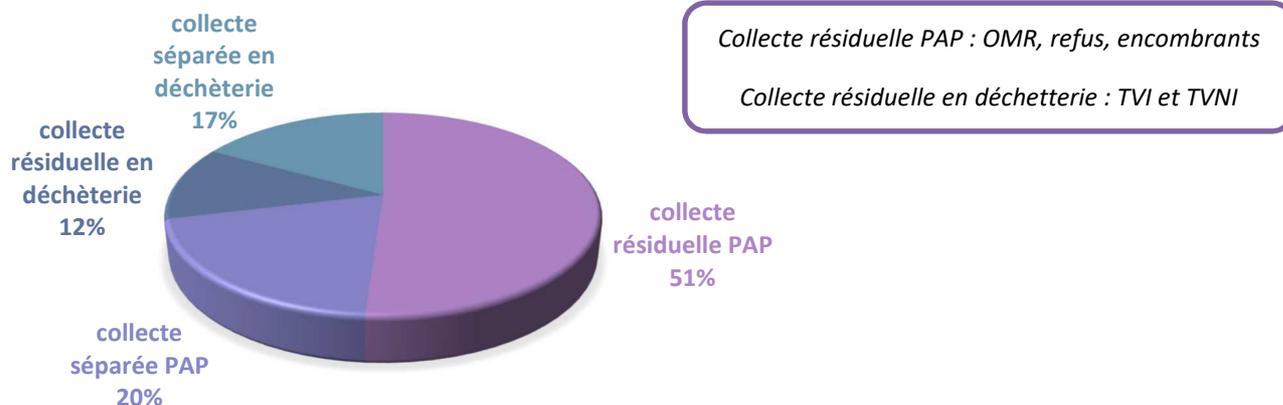
Le traitement des déchets

Pour le traitement, la Métropole Rouen Normandie a délégué sa compétence au Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR). Créé en 1999, ce syndicat regroupe 7 intercommunalités dont la Métropole, soit plus de 600 000 habitants dont environ 80 % résident sur le territoire de la Métropole. Le SMEDAR a pour objet de coordonner le traitement et la valorisation des déchets ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

L'ensemble des éléments relatifs au traitement des déchets collectés par la Métropole Rouen Normandie est détaillé dans le rapport annuel du SMEDAR <http://www.smedar.fr/>

Impact environnemental

La réduction de l'impact environnemental de la gestion des déchets constitue un enjeu majeur, qui est intégré dans le programme de modernisation de la collecte. Les performances de tri, ainsi que le développement de collectes séparées telles que les filières REP, permettent de réduire la part de déchets résiduels (62,9% en 2018 contre 63,7% en 2017).



Article R. 541-49-1 du Code de l'environnement : la collecte séparée désigne « une collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique. »

Les filières REP (**R**esponsabilité **E**largie du **P**roducteur) permettent notamment de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que la Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchetteries, à l'exception de la collecte des TLC, qui s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.

- La collecte des **Textiles, Linges et Chaussures (TLC)** représente **1 262 tonnes** en 2018, soit **23,1 %** d'augmentation. L'effort de densification des points de collecte s'est poursuivi en 2018.
- Les **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)** ont connu une augmentation de **5,2%** pour **2 398 tonnes** collectées.
- La collecte des **Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA)** est en place sur 8 déchetteries. Cela a permis de détourner **2 745 tonnes**, soit une diminution de **-4,6 %** par rapport à 2017.
- Les **Déchets Diffus Spécifiques (DDS)** font également l'objet d'une filière REP. **281 tonnes** ont été collectées par ce biais cette année, soit une augmentation de **3,4%**. Il s'avère que l'identification précise des différentes catégories pour cette filière (acides, bases, etc..) est complexe et rend son tri par les gardiens de déchèterie particulièrement difficile. En cas de doute le produit n'est pas mis dans la filière engendrant une diminution des tonnages collectés.
- La collecte des Pneus est en place sur 6 déchetteries. Cela a permis de collecter **87 tonnes** en 2018.

Au total, **6 773 tonnes** de déchets ont été détournées par le biais des filières REP sur l'année 2018 soit **3,5% de plus** (231 tonnes) que l'année précédente.

Des évolutions telles que la transition de la collecte du verre vers l'apport volontaire ou la réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères conduisent à réduire le nombre de kilomètres parcourus. L'optimisation régulière des circuits de collecte poursuit également cet objectif. Ce processus itératif, combiné aux évolutions du service, a permis d'économiser 125 792 km par rapport à l'année 2017.



Une réflexion est également en cours sur les alternatives possibles en matière de carburation des bennes à ordures ménagères. Une étude des émissions de polluants en conditions réelles d'exploitation sera réalisée en 2019.

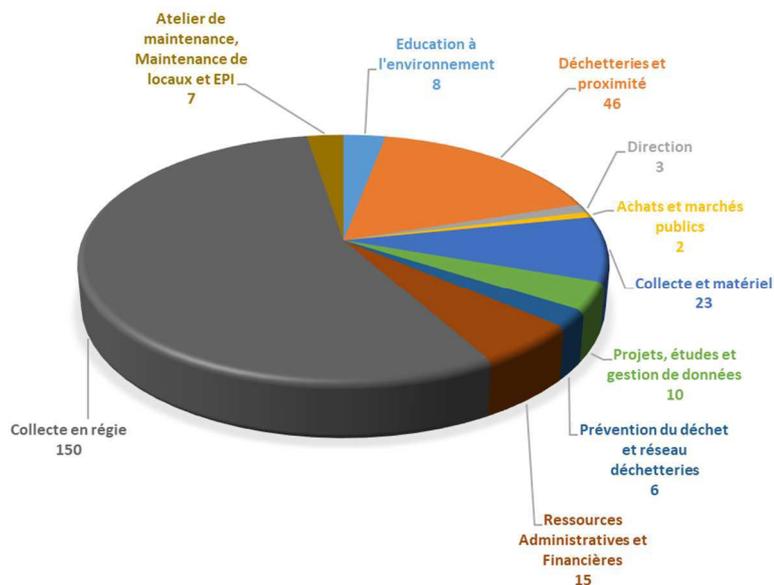
Production de chaleur et d'électricité

L'usine d'incinération VESTA du SMEDAR alimente en chaleur le réseau VESUVE, exploité par la Métropole depuis le 1^{er} juillet 2018. Ce réseau permet de distribuer l'énergie vers les villes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly. En 2018, 81 138 MWh ont été délivrés par le SMEDAR au réseau VESUVE.

La vapeur produite par les chaudières est transformée en énergie électrique grâce à un turboalternateur. La puissance récupérable est de 32 mégawatts. Pour l'année 2018, l'UVE VESTA a permis la production de 153 063 MWh, et une vente de 117 811 MWh. La différence représente l'auto-consommation de l'UVE pour son fonctionnement.

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

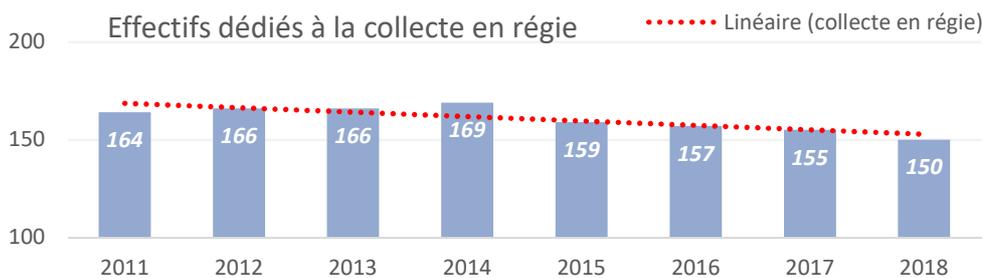
Répartition des effectifs 2018



270 postes dédiés à la compétence Déchets

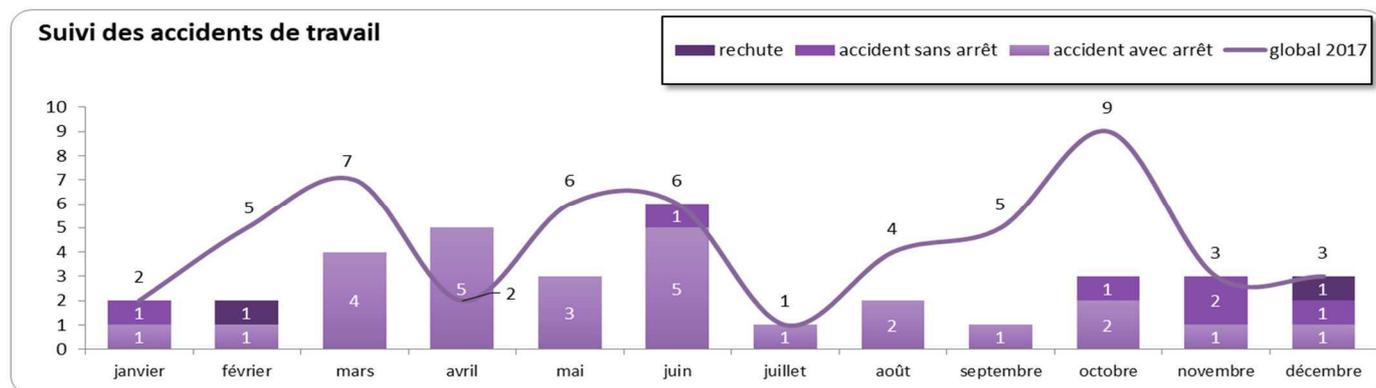
Les effectifs dédiés à la gestion des déchets sont stables. Seul le transfert interservices de certaines activités a occasionné quelques variations.

Les moyens humains dédiés à la collecte en régie ont pu être réduits aux actions du programme de modernisation du service de collecte telles que l'évolution de la fréquence de collecte et l'optimisation des circuits.



Indicateurs liés aux accidents sur les installations

La collecte des déchets est une activité reconnue à risques professionnels importants. La Direction de la Maîtrise des Déchets (DMD) est certifiée OHSAS 18001 depuis 2008, il s'agit d'une norme structurant la mise en place d'un système de management de la Santé et de la Sécurité au travail. L'objectif est d'obtenir une meilleure gestion des risques afin d'améliorer en continu la performance de l'activité en matière de sécurité. La maîtrise des risques professionnels dans la Direction implique la mise à disposition d'indicateurs de Santé et Sécurité au Travail. En 2018, 35 accidents de travail ont été comptabilisés, soit une diminution de 34% par rapport à 2017.



Indicateurs financiers

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Organisation du service public d'élimination des déchets

2018	Ordures Ménagères	DMR et Verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Amiante
Fréquence	C1 à C7	C0,5 à C1	14 déchetteries en régie et 2 en prestataires	C1	sur RV et programmé en collectifs	Collecte sur rendez vous
Collecte et contenants	Régie et prestataires PAP - PAV Bacs, sacs et colonnes	Régie et prestataires PAP - PAV colonnes		Prestataires	Régie et prestataires	Prestataire
Transport	Régie et prestataires apport au SMEDAR + 2 quais de transferts	Régie et prestataires apport au SMEDAR + 2 quais de transferts	Prestataires et SMEDAR	Prestataires	Régie et prestataires	Prestataire
Traitement	Incinération gérée par le SMEDAR	Tri géré par le SMEDAR	Déchets traités par le SMEDAR Déchets particuliers (DEEE - NEON - FER - DMS) par prestataires	Traitement par le SMEDAR	Traitement par le SMEDAR	Traitement par le prestataire

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Le financement de la politique déchets menée par la Métropole Rouen Normandie est majoritairement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti qui n'est donc pas lié à l'utilisation du service ou au volume de déchets collecté.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service que sont les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers assimilés.

Dans un souci d'harmonisation, la Métropole Rouen Normandie a adopté un dispositif de convergence des taux, qui aboutira à l'instauration d'un taux unique en 2020.

LA REDEVANCE SPECIALE

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages .

Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est de 2 640 litres/semaine pour les producteurs non exonérés de TEOM.

Une recette de 2 530 694 € a été générée par ce biais en 2018.

Population desservie et quantités de déchets collectés

2018	OMR et refus	DMR et Verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	Amiante	Tous flux
Population totale desservie	498 822	498 822	515 678	225 097	498 822	498 822	498 822
Tonnage global de la collectivité	142 136	32 235	56 115*	26 146	6 262	174	263 067
Kg/hab collectivité	284,94	64,62	108,82	116,15	12,55	0,35	587,44
Kg/hab données nationales 2015	261,24	76,20	202,39	17,41	8,90	0,00	566,14
Ecart / Ratio national	9%	-15%	-46%	567%	41%	-	4%

**Les tonnages collectés en déchetteries ne prennent pas en compte les gravats, conformément aux usages de la matrice de comptabilité analytique ComptaCoût.*

Les ratios nationaux montrent que les quantités d'OMR demeurent plus importantes que la moyenne nationale (+9%) au détriment des quantités de déchets triés comme le verre et les recyclables (-15% par rapport au ratio national). Une réflexion est donc menée afin d'améliorer les performances de tri de la Métropole.

La gamme de services proposée par la Métropole est assez large, avec notamment une collecte en porte à porte des déchets végétaux, sur appel pour les encombrants et sur rendez-vous pour l'amiante.

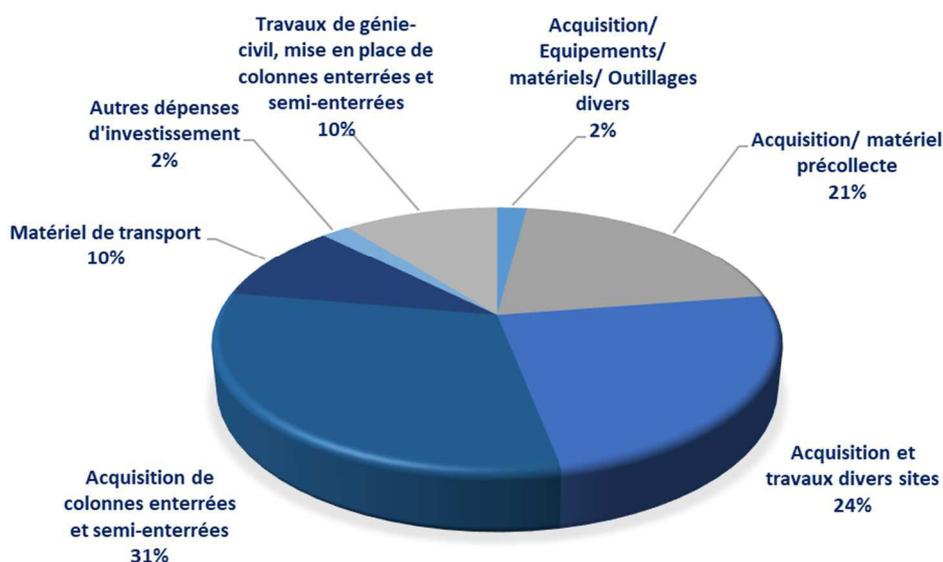
Cette offre est exceptionnelle pour les végétaux et l'amiante. Si pour le second, les impératifs de santé publique peuvent justifier cet effort, la collecte des végétaux (+ 567% par rapport au ratio national), qui peuvent être considérés également comme une ressource à la parcelle, fait l'objet d'une réflexion, visant à la faire évoluer.

La Métropole a fait, pour le réseau des déchetteries, le choix d'un maillage régulier de son territoire, en limitant les horaires d'ouverture, afin d'optimiser le ratio visiteurs par heure. Mais en comparaison des données nationales, la faiblesse des kg par habitant s'explique surtout par la collecte de végétaux en porte à porte, qui ne se retrouvent pas en déchetterie.

Compte Administratif

Investissement

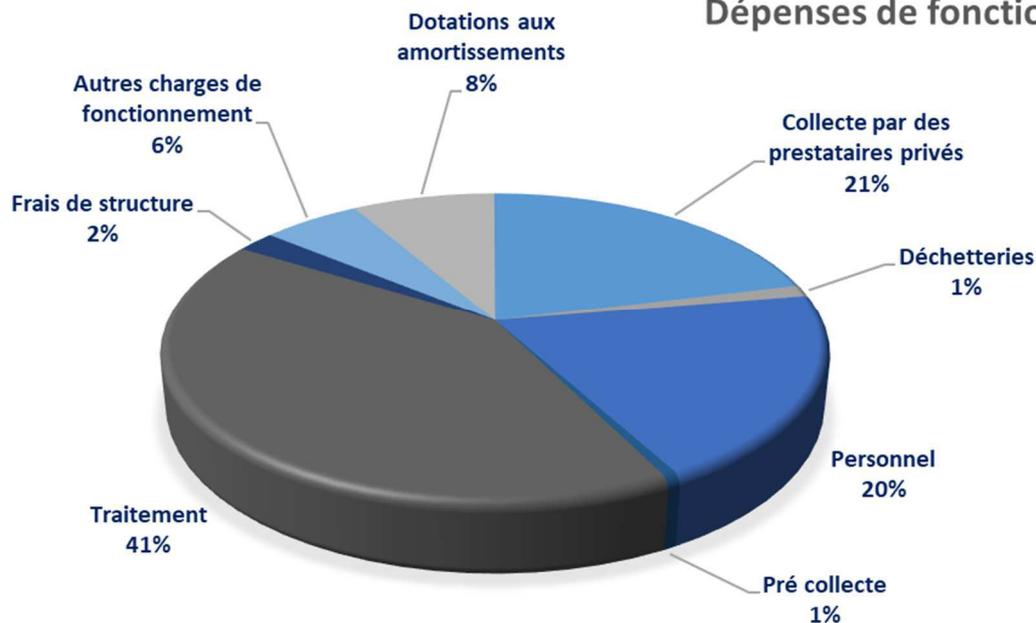
Dépenses d'investissement



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2017	2018	2017 à 2018	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Acquisition/ Equipements/matériels/Outillages divers	151 146 €	151 933 €	787 €	0,5%
Acquisition/matériel précollecte	1 792 460 €	1 565 224 €	-227 236 €	-12,7%
Acquisition site du Boulevard du midi	1 087 747 €	990 531 €	-97 216 €	-8,9%
Acquisition de colonnes enterrées et semi-enterrées	2 283 190 €	2 348 197 €	65 007 €	2,8%
Composteurs et bioeaux	0 €	477 €	477 €	
Etudes/construction/travaux/déchèteries	226 287 €	801 562 €	575 275 €	254,2%
Matériel de transport	982 871 €	743 390 €	-239 481 €	-24,4%
Matériel Informatique / Téléphonie	31 277 €	68 472 €	37 195 €	118,9%
Matériel pour l'Education à l'Environnement et Pratiques Durables	5 741 €	11 438 €	5 697 €	99,2%
Mobilier	41 421 €	29 551 €	-11 870 €	-28,7%
Remboursement capital emprunt	34 926 €	36 706 €	1 780 €	5,1%
Acquisition déchetteries	0 €	9 120 €	9 120 €	
Travaux Centre de Maintenance de la Collecte	10 374 €	20 562 €	10 188 €	98,2%
Travaux Centre OM Caudebec les Elbeuf	32 206 €	23 211 €	-8 995 €	-27,9%
Travaux Site du Boulevard du midi	2 374 391 €	7 404 €	-2 366 987 €	-99,7%
Travaux Centre Technique d'Equipement	1 685 €	7 023 €	5 338 €	316,8%
Travaux de génie-civil, mise en place de colonnes enterrées et semi-enterrées	644 796 €	801 059 €	156 263 €	24,2%
TOTAL	9 700 518 €	7 615 860 €	-2 084 658 €	-21,5%

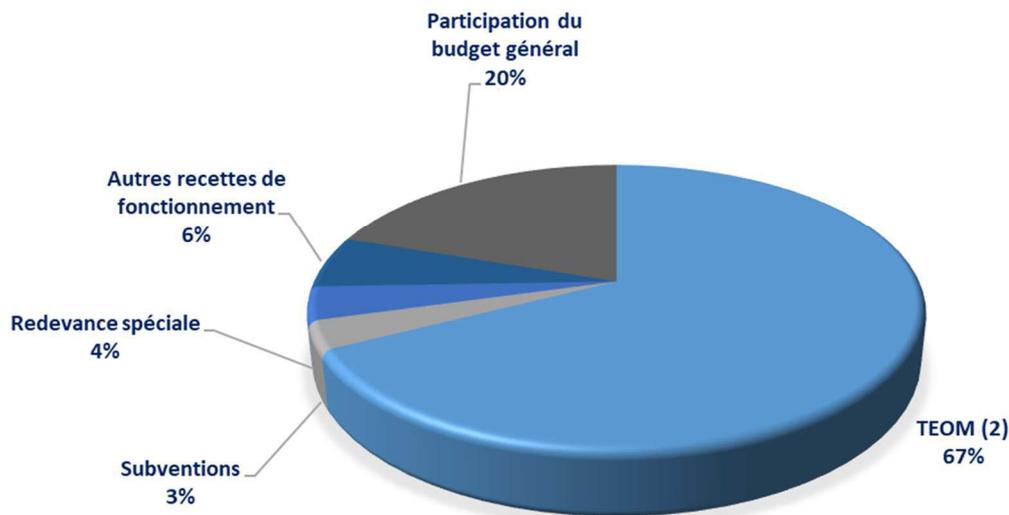
RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors écritures d'affectation du résultat)	2017	2018	2017 à 2018	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Opérations réelles	3 617 766 €	2 482 844 €	-1 134 922 €	-31,37%
Opérations d'ordre (amortissements et sortie d'éléments d'actif)	4 599 009 €	5 040 572 €	441 563 €	9,60 %
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 216 775 €	7 523 415 €	- 693 359 €	- 8,44 %

Dépenses de fonctionnement



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2017	Année 2018	De 2017 à 2018	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Collecte par des prestataires privés	12 778 565 €	12 763 726 €	- 14 839 €	-0,12%
Déchetteries	771 684 €	739 573 €	- 32 111 €	-4,16%
Personnel	12 288 287 €	11 996 398 €	- 291 889 €	-2,38%
Pré collecte	321 299 €	342 126 €	20 827 €	6,48%
Traitement	25 081 101 €	24 925 000 €	- 156 101 €	-0,62%
Frais de structure	1 408 399 €	1 336 472 €	- 71 927 €	-5,11%
Autres charges de fonctionnement	3 413 088 €	3 447 009 €	33 921 €	0,99%
SOUS-TOTAL OPERATIONS REELLES	56 062 423 €	55 550 304 €	- 512 119 €	-0,91%
Dotations aux amortissements	4 598 234 €	5 000 872 €	402 638 €	8,76%
VNC éléments d'actif cédés	0 €	30 640 €	30 640 €	
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	4 598 234 €	5 031 512 €	433 278 €	9,42%
TOTAL	60 660 657 €	60 581 816 €	- 78 841 €	-0,13%

Recettes de fonctionnement



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2017	Année 2018	De 2017 à 2018	
			Evolution en valeur	Evolution en %
TEOM (2)	43 609 202 €	45 001 938 €	1 392 736 €	3,19%
Subventions	3 529 198 €	2 134 888 €	- 1 394 310 €	-39,51%
Redevance spéciale	2 674 079 €	2 530 694 €	- 143 385 €	-5,36%
Recettes issues de la valorisation des déchets métalliques	208 100 €	286 494 €	78 394 €	37,67%
Déchèteries: participations communes extérieures	274 763 €	284 766 €	10 003 €	3,64%
Déchèteries: Accès payant des professionnels et services techniques municipaux	157 885 €	122 121 €	- 35 764 €	-22,65%
Recettes REP Déchets Diffus Spéciaux	26 276 €	25 163 €	- 1 114 €	-4,24%
Recette REP Déchets d'Equipement d'Ameublement	716 818 €	399 343 €	- 317 474 €	-44,29%
Autres recettes diverses	356 558 €	413 074 €	56 516 €	15,85%
Autres produits exceptionnels (dégrèvement, pénalités, assurances)	71 500 €	2 323 004 €	2 251 504 €	3148,96%
Produits des cessions d'éléments d'actif	775 €	39 700 €	38 925 €	5022,58%
TOTAL DES RECETTES PROPRES AU BUDGET DECHETS	51 625 154 €	53 561 186 €	1 936 032 €	3,75%
Participation du budget général	14 065 594 €	13 159 596 €	- 905 998 €	-6,44%
TOTAUX	65 690 748 €	66 720 782 €	1 030 034 €	1,57%

(2) POUR MEMOIRE – Minoration de la recette de TEOM -Attribution de compensation - partie II – Dotations TEOM – budget principal

<i>Part de la TEOM dans le financement du service</i>	
<i>en 2017</i>	71,89%
<i>en 2018</i>	74,28%

Les dépenses d'investissement diminuent de façon significative de 2 084 658 euros (soit 21,5%). Cette réduction est principalement liée aux travaux du site situé boulevard du midi, pour lequel l'investissement a été important en 2017. L'évolution des dépenses relatives aux études, constructions et travaux en déchetterie est liée à la réhabilitation de la déchetterie de Déville-lès-Rouen. Enfin, la réduction de l'investissement lié au matériel de transport s'explique par un ralentissement du renouvellement de la flotte dans l'attente des résultats de l'étude sur la carburation.

Les recettes d'investissement réelles diminuent également (- 1 134 922 euros soit - 8,44 %).

Les dépenses de fonctionnement connaissent une réduction de 0,9% (- 512 119 euros), principalement répartie sur les charges de personnel (-291 889 euros) et le traitement (- 156 101 euros) qui diminue malgré l'augmentation des tonnages en raison de l'évolution des tarifs du SMEDAR. L'augmentation des coûts de précollecte est liée à la révision de la dotation en sacs recyclables suite à l'évolution des consignes.

Si l'on exclut l'augmentation des autres produits exceptionnels liée à l'apurement des charges constatées, **les recettes de fonctionnement** sont stables. Les subventions enregistrent une diminution significative en raison de la fin de certains programmes tels que le Plan d'Amélioration de la Collecte (PAC). La baisse des recettes liées à la REP DEA est la conséquence de la réduction des tonnages et de la révision du barème de soutien.

La participation du budget général au financement du service est ainsi globalement en baisse de 905 998 euros (-6,44%) pour l'année 2018.

Montant des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en € TTC 2018
COLLECTE				
COVED	Collecte déchets LOT 1	Appel d'offre 8 ans	30/09/2023	5 722 727 €
COVED	Collecte déchets LOT 3	Appel d'offre 8 ans	30/09/2023	166 711 €
VEOLIA	Collecte déchets LOT 2	Appel d'offre 8 ans	30/09/2023	6 351 348 €
IPODEC	Collecte des dépôts sauvages contenant de l'amiante	MAPA 2 ans	19/04/2018	7 344 €
ONCIDIS	Collecte des dépôts sauvages contenant de l'amiante	Appel d'offre 4 ans	25/07/2022	43 044 €
IPODEC	Collecte des déchets amiante	MAPA 2 ans	19/04/2018	24 286 €
IPODEC	Collecte des déchets amiante	Appel d'offre 4 ans	25/07/2022	30 960 €
SOUS TOTAL COLLECTE				12 346 420 €
PRE-COLLECTE				
CITEC ENVIRONNEMENT	Fourniture et livraison de bacs roulants	Appel d'offre 4 ans	26/11/2018	902 367 €
PTL	Fourniture et livraison de sacs à déchets	Appel d'offre 4 ans	12/08/2018	324 399 €
ECOBA	Fourniture et livraison de conteneurs	Appel d'offre 4 ans	13/03/2020	192 173 €
C NET ENVIRONNEMENT	Prestations de lavage de conteneurs	MAPA	01/10/2018	8 538 €
PLASTIC OMNIUM	Fourniture et livraison de pièces détachées pour conteneurs	HORS MARCHE		67 903 €
PLASTIC OMNIUM	Fourniture, livraison et mise en place de CSE et CE	Appel d'offre 8 ans	23/05/2019	2 175 149 €
SOUS TOTAL PRE-COLLECTE				3 670 529 €
GARAGE				
BOM SERVICES	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Appel d'offre	11/05/2019	38 046 €
UGAP	Achats de BOM	HORS MARCHE		654 281 €
EUROMASTER	Fourniture et pose de pneumatiques	HORS MARCHE		106 567 €
EUROVOIRIE / TERBERG	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Appel d'offre	12/05/2019	32 355 €
FAUN	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Appel d'offre	12/05/2019	72 494 €
HYDRAUNORM	Réparations et fr de pièces détachées pour grues sur camions	HORS MARCHE		54 187 €
PB ENVIRONNEMENT	Fourniture et montage, livraison de BOM 3T5	MAPA	18/10/2017	1 233 €
RAGUES ROUEN	Fourniture de pièces détachées pour véhicules	Appel d'offre 4 ans	05/06/2018	131 660 €
NIORT FRERES	Fourniture de pièces détachées et réparations sur PL	HORS MARCHE		21 614 €
SOUS TOTAL GARAGE				1 112 437 €
AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS				
VEOLIA PROPRETE	Gardiennage de la déchetterie ST JEAN DU CARDONNAY et ROUEN	Appel d'offre 4 ans	28/10/2019	722 684 €
ELIS NORMANDIE	Location des EPI	Appel d'offre 5 ans	04/09/2021	93 336 €
SRVP	Achats des EPI mains	Appel d'offre 4 ans	27/08/2019	76 606 €
NOVACOM	Géolocalisation LOT 1	Appel d'offre	28/01/2020	37 424 €
SOUS TOTAL AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS				930 050 €
TOTAL				18 059 436 €

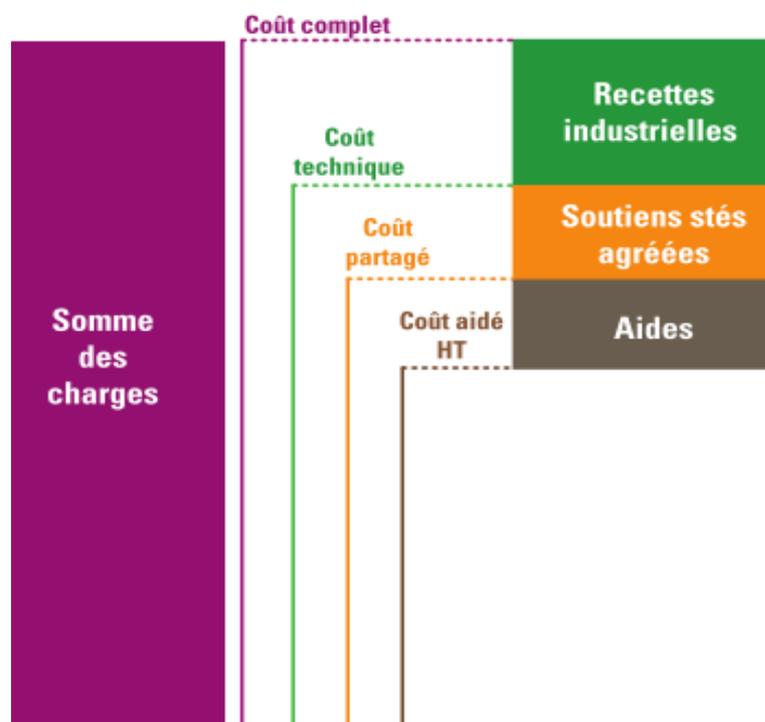
La Métropole Rouen Normandie présente dans les pages suivantes, en application de la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015, une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la méthode Compta Coût® conçue par l'ADEME.

Ces informations sont extraites d'une matrice des coûts normée, identique pour toutes les collectivités participantes, directement alimentée par la source comptable. Elle permet de présenter des coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode unique (méthode Compta Coût®) et donc à terme des comparaisons entre collectivités.

La matrice de comptabilité analytique bien que s'appuyant sur les données comptables, nécessite un certain nombre d'opérations de retraitement du compte administratif pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités. Le résultat final sera donc différent du compte administratif et se présentera sous la forme d'un état des charges et produits associés pour chacun des flux de déchets (parfois à l'aide d'une clé de répartition selon la part de chaque type de déchets : ordures ménagères, recyclables, végétaux...). Ces informations sont ensuite intégrées à la base de données nationale SINOE® Déchets (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement) de l'ADEME, qui permet la présentation des coûts du service public de gestion des déchets.

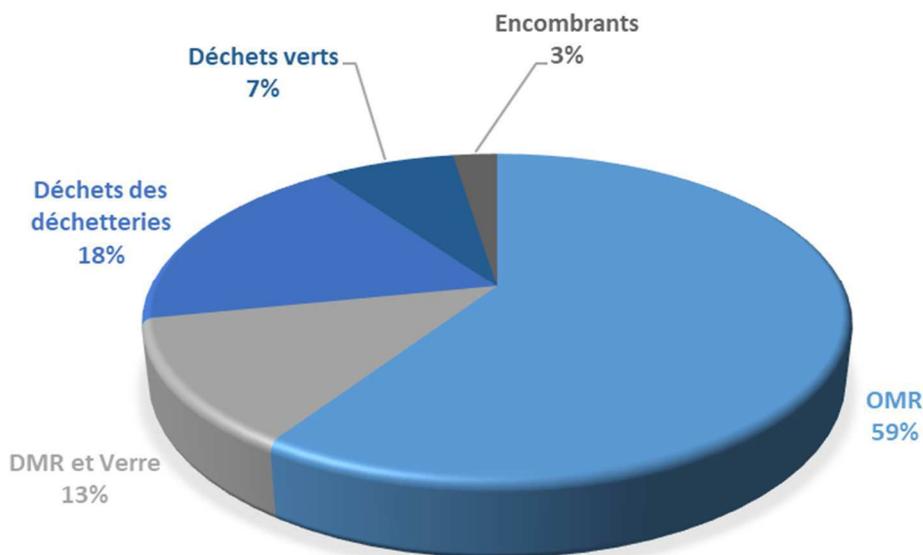
L'intérêt de cette méthode est qu'elle est stable dans le temps, compatible avec les logiciels courants de comptabilité analytique, largement adoptée par les autres collectivités, reconnue par de nombreux acteurs, notamment pouvoirs publics, professionnels et associatifs, et fondée sur des données comptables fiables. Elle permet de suivre l'évolution annuelle, ici sur 3 ans, et d'identifier le poids relatif de chaque flux de déchet dans la dépense, afin de déterminer des axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets. Toutefois, elle nécessite une interprétation prudente, car les niveaux et modalités de services diffèrent d'une collectivité à l'autre (fréquence, apport volontaire, collecte des déchets végétaux...).

Le Coût aidé Hors Taxe présenté dans les pages suivantes est calculé à partir du coût complet de la collectivité pour chaque flux de déchet selon la méthode ci-dessous et répartie ensuite par habitant ou par tonne collectée.



Part relative des flux dans le coût du service public de collecte et traitement

Année 2018	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants	TOTAL
Coût aidé HT (euros)	32 129 421	6 793 361	9 990 181	3 967 713	1 320 062	54 200 738

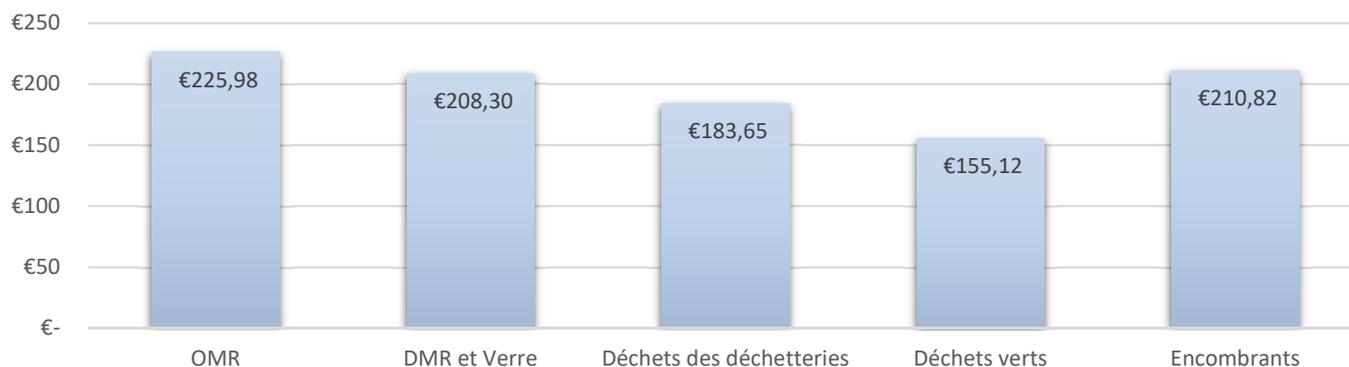


La part des ordures ménagères est la plus importante. Il est intéressant de chercher à prévenir la production et à pousser à un meilleur tri, puisque le traitement des emballages et du verre est gratuit au SMEDAR. La collecte des végétaux représente une part significative de la dépense totale.

Coûts des différents flux ramenés à la tonne

Année 2018	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchetteries	Déchets verts	Encombrants	TOTAL
Coût aidé HT Par tonne (euros)	225,98	208,30	183,65	155,12	210,82	207,53

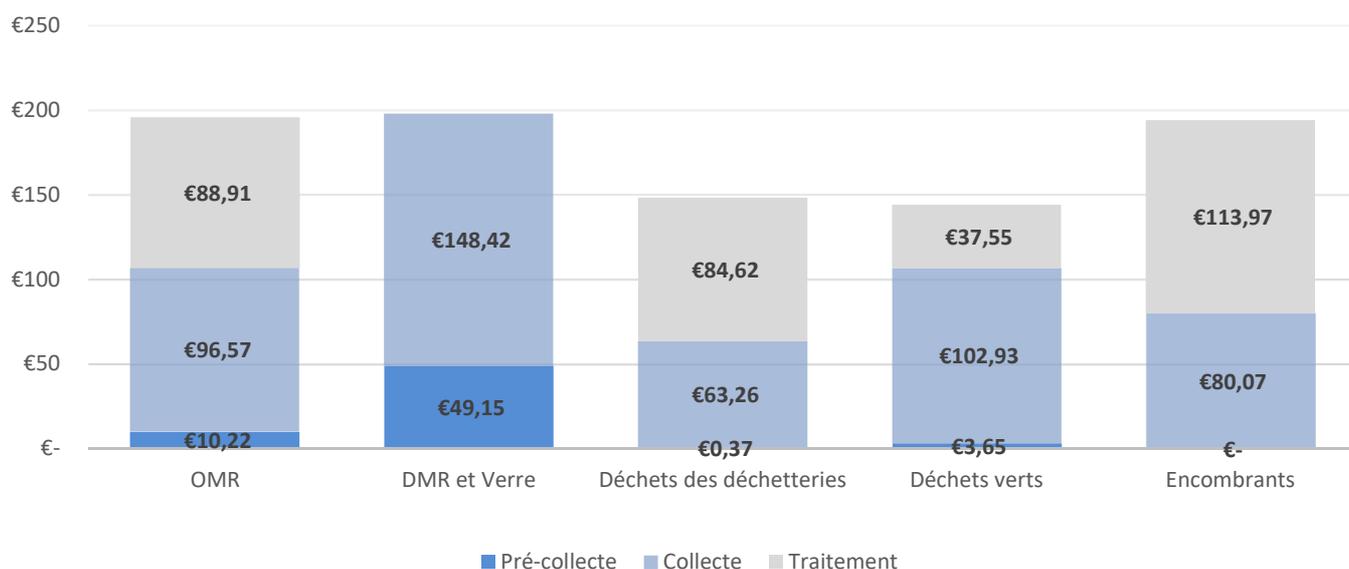
Coût aidé HT par tonne (euros)



On constate le bilan économique favorable aux recyclables par rapport aux ordures ménagères, notamment lié aux modalités de collecte (exclusivement en apport volontaire pour le Verre). Le bilan à la tonne de ce flux est pénalisé par la faible densité des DMR dont l'impact financier est significatif malgré un coût de traitement nul.

Le coût entre déchetteries et végétaux n'est pas comparable en l'état, car les flux en déchetteries regroupent aussi des déchets à incinérer ou à enfouir qui sont plus onéreux. Les déchets végétaux, lorsqu'ils sont collectés en porte à porte, ont un coût de collecte 2,5 fois supérieur à une collecte via le réseau de déchetteries.

Répartition des charges par flux et par étape technique (euros par tonne)

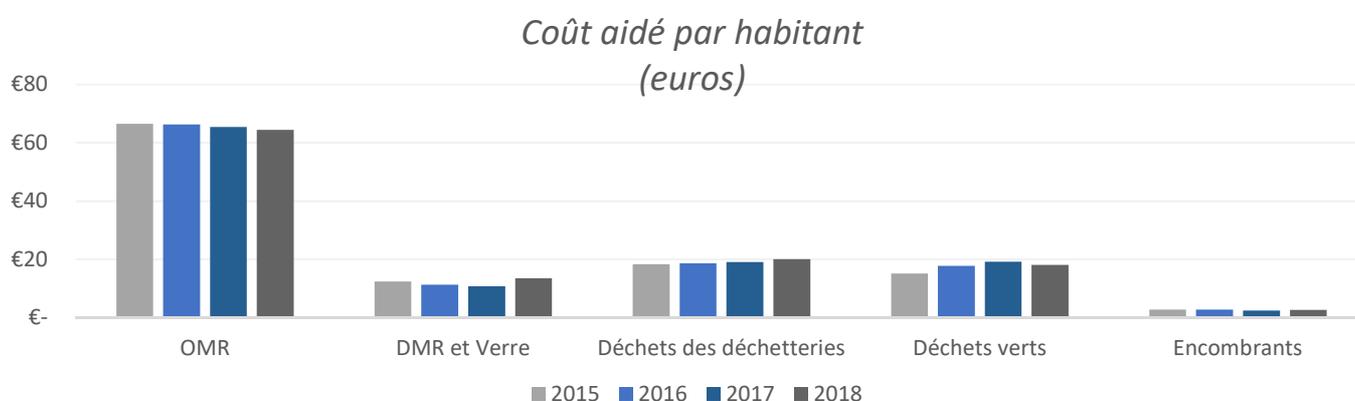


Evolution des coûts

Evolution des coûts par flux en euros/habitant

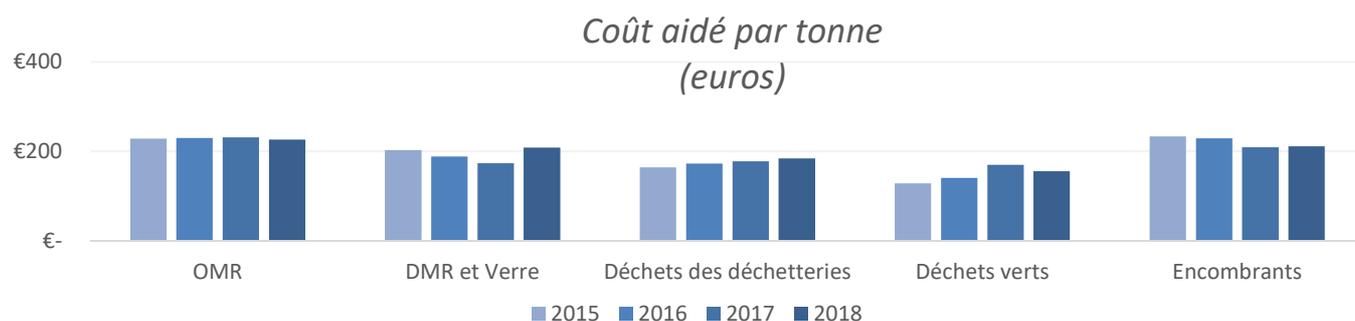
Coût aidé HT par habitant (euros)	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants
2015	66,50	12,36	18,30	15,13	2,74
2016	66,28	11,32	18,57	17,75	2,76
2017	65,34	10,76	19,05	19,21	2,42
2018	64,39	13,46	20,03	18,02	2,65

On constate une augmentation globale du coût liée à l'augmentation des tonnages collectés.



Evolution des coûts par flux ramenés à la tonne

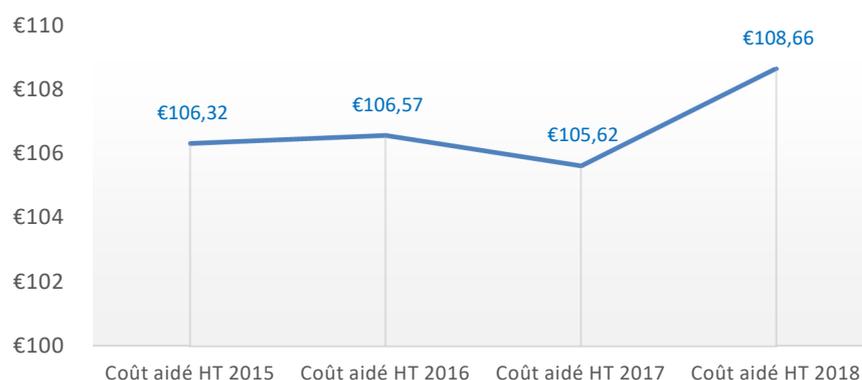
Coût aidé HT par tonne (euros)	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants
2015	228,41	202,21	163,54	128,13	233,35
2016	229,30	187,76	172,61	140,38	228,71
2017	230,75	172,84	178,47	169,58	208,67
2018	225,98	208,30	183,65	155,12	210,82



On note une nette augmentation sur les flux recyclables (DMR et Verre) principalement due à l'amortissement des matériels de pré collecte.

Evolution du coût en euros/habitant tous flux confondus

Coût aidé HT par habitant (euros)	Ensemble des flux
2015	106,32
2016	106,57
2017	105,62
2018	108,66

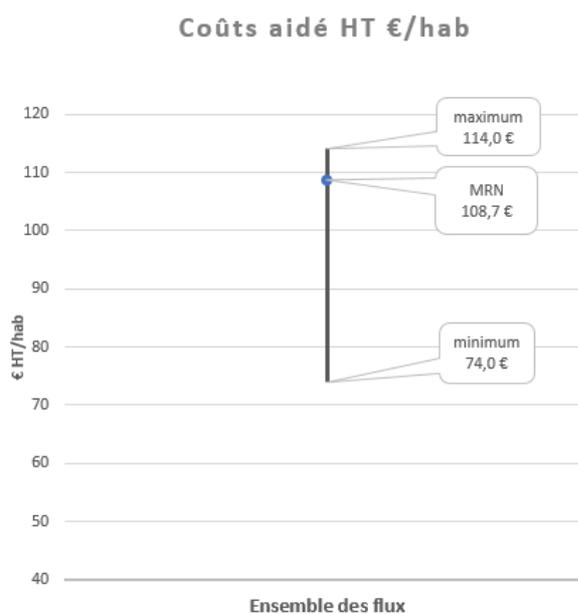


Le coût aidé hors taxes pour l'ensemble des flux est de 108,66 euros par habitant en 2018, contre 106,32 euros en 2015. Il augmente donc de **2,20 % en 3 ans**. Ce résultat global est la conséquence de l'inversion de tendance constatée en 2018. En effet l'ensemble des flux est en augmentation de 6 681 tonnes, soit de 2,35%. La prise en charge de ces quantités additionnelles engendre des dépenses supplémentaires de collecte et de traitement. La légère diminution de la population en 2018 pénalise également le coût à l'habitant.

Comparatif à l'échelle nationale

Le référentiel national SINOE situe le coût aidé hors taxes, tous flux des collectivités à dominante urbaine, entre 74 euros et 114 euros par habitant. La Métropole est donc dans la fourchette haute de ce référentiel. La politique de rationalisation du niveau de service doit donc être poursuivie notamment pour le flux des déchets végétaux dont le coût aidé hors taxes revient à 18,02 euros par habitant desservi en 2018.

*Données issues du *référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers en 2014 (mars 2017)*.



Couverture : Direction adjointe de l'éducation à l'environnement et aux pratiques durables

Métropole Rouen Normandie
Services aux Usagers et Transition Écologique
108 allée François Mitterrand
CS 50589
76006 ROUEN Cedex
Tél : 02 35 52 68 10 Fax : 02 35 52 68 59